



# ANNEXES

## Stratégie Transition énergétique et écologique

« Le département se met au vert »

-Fiches actions-

Avril 2019



## Axe Stratégique 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

OBJECTIFS	ACTIONS
IMPULSER ET PORTER DES PROJETS TERRITORIAUX INTÉGRANT LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	1/ Engager la réflexion pour la création d'une nouvelle offre d'ingénierie afin d'accompagner les communes et les EPCI dans la prise en compte des enjeux de la transition énergétique
	2/ Impulser et soutenir des projets territoriaux intégrant les enjeux de la transition énergétique au travers des contrats départementaux
DEVELOPPER LES RESSOURCES ET FILIERES LOCALES COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	3/ Développer les circuits courts pour l'approvisionnement des restaurants scolaires et établissement sociaux et médico-sociaux (EHPAD, établissements dans le champ du handicap...)
	4 / Valoriser et soutenir le développement de la filière bois locale en la mobilisant dans les opérations d'équipement et de construction (réseaux de chaleur dans le patrimoine départemental et opérations d'habitat, filière bois-construction)
SUSCITER LES EMPLOIS DE DEMAIN	5 / Construire les parcours d'insertion en s'appuyant sur les acteurs de l'insertion par l'activité économique qui agissent en territoires dans le champ de la transition énergétique
IMPULSER LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE TRANSFRONTALIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	6 / Faire de la transition énergétique un enjeu de coopération transfrontalière renforcée en adhérant à la TechnologieRegionsKarlsruhe (TRK) et en s'appuyant sur la Conférence du Rhin Supérieur
	7/ Soutenir la filière de développement et de recherche sur l'hydrogène
PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES REMARQUABLES NATURELS ET SENSIBLES	8 / Faire du Canal de la Bruche un espace exemplaire sur le plan énergétique et écologique
	9 / Préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie des Bas-Rhinois
	10 / Répondre au besoin de nature des bas-rhinois par des actions éducatives en lien avec les ENS
ORGANISER LES MOBILITES DE DEMAIN	11/ Promouvoir le changement dans les mobilités professionnelles des agents par un nouveau plan de déplacement
	12/ Développer l'usage des modes propres et partagés au quotidien pour une meilleure qualité de vie des Bas-Rhinois
	13/ Elaborer une stratégie du dernier km

	14/ Déployer un système d'information dynamique permettant l'usage et le partage intelligent des routes (SmartRoute)
	15/ Elaborer le plan départemental Vélo 2020-2030
	16/ Ancrer la pratique du vélo dès le plus jeune âge

**Axe Stratégique 2 : AGIR AUPRÈS DES BAS-RHINOIS POUR  
ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIONS</b>
<b>LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	17/ Poursuivre le soutien et l'accompagnement des ménages du parc privé pour la rénovation énergétique et l'élargir aux copropriétés
	18/ Améliorer le repérage des ménages en situation de mal logement
	19/ Accompagner les ménages vulnérables vers la maîtrise de l'énergie
	20/ Accompagner la réhabilitation de 200 logements sociaux par an pour éviter la location de « passoires énergétiques » aux ménages vulnérables
<b>ACCOMPAGNER LES COLLÉGIENS ET LES BAS- RHINOIS VERS L'ÉCO- CITOYENNETÉ</b>	21/ Mobiliser les collégiens autour des enjeux de la transition énergétique par la création d'un conseil environnemental des jeunes et un budget participatif
	22/ Mettre en place une alimentation équilibrée et élaborée à partir de produits bio dans les restaurants scolaires
	23/ Mieux faire connaître et susciter les emplois de demain en soutenant les filières d'excellence Transitions énergétique dans les collèges
	24/Faire du futur collège Katia et Maurice KRAFT d'Eckbolsheim un établissement exemplaire en terme de transition énergétique : filière d'excellence, bâtiment passif et à énergie positive
	25/Former les collégiens à la sobriété énergétique
	26/ Déployer le label E3D pour engager les collèges vers l'excellence environnementale
	27/ Accompagner les collèges pour réduire leur production de déchets
	28/ Communiquer pour valoriser les actions et engager les citoyens de demain
<b>PROMOUVOIR AUPRÈS DES BAS-RHINOIS LES ÉCO-GESTES</b>	29/Faire de chaque occupant/agent et intervenant des bâtiments départementaux un acteur de la transition énergétique

**Axe Stratégique 3 : CONCEVOIR DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX DU  
21<sup>ème</sup> SIÈCLE, SOBRES ET INNOVANTS**

OBJECTIFS	ACTIONS
<p align="center"><b>RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS DE 40% d'ICI 2030 PAR RAPPORT À 2010</b></p>	30/ Fixer des objectifs de performance ambitieux pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance et engager une rénovation exemplaire en bâtiment passif
	31/ Valoriser les travaux de performances énergétiques avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie
	32/ Appliquer les consignes de température dans les bâtiments en hiver
	33/ Concilier sobriété et confort d'été
	34/ Déployer un outil de pilotage et le suivi à distance des équipements et de leur consommation
	35/ Déployer des contrats de performance énergétique et marchés globaux de performance sur des bâtiments départementaux et collèges
	36/ Améliorer le suivi des consommations
<p align="center"><b>RECOURIR AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR COUVRIR 50% DES CONSOMMATIONS DE CES BÂTIMENTS D'ICI 2030</b></p>	37/ Intégrer une part d'énergie renouvelable dans les contrats de fourniture d'énergie des collèges et bâtiments départementaux
	38/ Intégrer des énergies renouvelables ou des réseaux de chaleur pour le chauffage des collèges et des bâtiments départementaux (chaufferies bois, pompes à chaleur, ...)
	39/ Elaborer un plan de déploiement photovoltaïque sur le patrimoine départemental
<p align="center"><b>ASSURER UNE BONNE QUALITE D'AIR INTERIEUR DANS LES BATIMENTS</b></p>	40/ Organiser la surveillance et la mise en place d'actions pour une bonne qualité d'air intérieur dans les collèges en expérimentant les capteurs

-Fiches actions-





## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**OBJECTIF** : Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 1** : Engager la réflexion pour la création d'une nouvelle offre d'ingénierie afin d'accompagner les communes et les EPCI dans la prise en compte des enjeux de la transition énergétique

### Finalités

Les enjeux de la transition énergétiques sont partagés par l'ensemble des acteurs et une prise de conscience réelle s'opère dans la société. Toutefois, la grande diversité des solutions techniques, des plus simples aux plus complexes, leur coût, la multiplicité des opérateurs ... imposent souvent une expertise et une capacité d'analyse renforcées qui n'est pas à la portée de tous les acteurs, institutionnels et particuliers.

Un conseil renforcé, avisé, un accompagnement dans le montage des projets, un appui aux mises en synergie, un partage des réussites et des bonnes pratiques peut alors s'avérer nécessaire.

Pour répondre à cet enjeu, le Département agit d'ores et déjà dans ce champ en venant en appui aux projets portés par des acteurs territoriaux via la mobilisation du programme pluri annuel d'investissement pour les collèges ou encore du fonds d'attractivité et de développement des contrats départementaux.

La SIBAR quant à elle, a construit à Strasbourg- Meinau, une chaufferie collective composée de 22 chaudières (granulés de bois), alimentant plus de 1400 logements répartis dans 27 bâtiments reliés par un réseau de chaleur de 3 km. Elle dispose d'une large expérience et des compétences sur les thématiques de la transition énergétique.

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Développer avec la SIBAR, en fonction des conclusions des études de pertinence et de faisabilité, une offre d'accompagnement en matière de transition énergétique, à destination des EPCI, communes et usagers.</b></p> <p>A destination des acteurs publics ou reconnu d'intérêt général (collectivités locales, EPCI, PETR, associations, établissements publics locaux ...), cette offre de service pourrait être composée par exemple, et sans exhaustivité, des missions suivantes :</p> <p>a) <u>Mission d'ingénierie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement au projet: définition du projet, appui à la structuration du projet,</li><li>• Accompagnement technique: voir clair dans la complexité des solutions</li><li>• Formation de personnels de maintenance des partenaires,</li><li>• Ingénierie financière : solutions de co-financement (orientation vers des acteurs et appui au montage des dossiers)</li><li>• Veille technique mise à disposition d'une banque d'informations partagées (partage d'expériences et d'initiatives)</li><li>• Impulsion de démarches de recherches et de valorisation de mutualisation d'installations (chaufferies, ...)</li><li>• L'organisation d'actions d'information et de sensibilisation en territoires.</li></ul> <p>b) <u>Les missions de construction, d'exploitation et de production d'énergie renouvelable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'équipements de production d'énergie renouvelable (chaufferie, réseaux de chaleur, installations photovoltaïques...)</li><li>• Assurer l'exploitation et la maintenance d'équipements</li><li>• Fourniture de biomasse.</li></ul> <p><b>A destination des particuliers,</b> l'offre de service pourrait être composée des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les initiatives citoyennes dans le champ de la transition énergétique en les aidant à structurer et construire réflexions/projets</li><li>• Accompagner ces initiatives en les aidant à construire le plan de financement</li></ul>
-----------------------	--

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p>Mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer la pertinence de cette offre d'accompagnement pour les acteurs visés (EPCI, communes et usagers)</li> <li>• Définir le périmètre d'intervention le plus utile</li> <li>• Etablir le support juridique le plus adéquat (en régie, par un opérateur ad hoc)</li> <li>• Proposer les conditions économiques permettant la viabilité de cette offre d'accompagnement, selon le périmètre de son offre et notamment en cas de construction et exploitation d'installation thermiques mutualisées (chaufferies collectives).</li> </ul> <p>Co-construire cette offre d'accompagnement en coordination avec la Région Grand Est, la Banque des Territoires, l'ADEME.</p> <p>Co-Construire l'offre avec les EPCI et les communes.</p> <p>Construction de la proposition en comité de pilotage de la stratégie Territoires à énergie positive.</p> <p>Soumettre la proposition à la validation du Conseil départemental.</p>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 29 mars 2019 : 1<sup>ère</sup> assises des territoires en transition et échanges avec les EPCI sur les enjeux de la transition énergétique</li> <li>• Avril 2019 : lancement de l'AMO</li> <li>• Fin Juin 2019 : rendu de l'étude auprès du comité de pilotage et orientations des travaux à poursuivre</li> <li>• Juillet à novembre : construction de l'offre d'accompagnement</li> <li>• Décembre 2019 : examen en séance plénière du Conseil Départemental</li> </ul>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>Direction générale (MESJ en direction de projet)</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>SIBAR Région Grand Est Banque des Territoires ADEME EPCI et communes</p>
<p><b>Éléments financiers/Ressources</b></p>	<p>30 000 € pour l'AMO</p>

## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**OBJECTIF** : Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 2** : Impulser et soutenir des projets territoriaux intégrant les enjeux de la transition énergétique au travers des contrats départementaux

<b>Finalités</b>	Soutenir les projets publics répondant aux enjeux de la transition énergétique  et inciter à l'intégration de ces enjeux dans l'ensemble des projets publics
<b>Actions</b>	Impulser, identifier, appuyer en ingénierie les projets structurants dans le champ de la transition énergétique et ayant un effet levier sur l'attractivité et le développement les territoires et les co-financer par le fonds d'attractivité dans le cadre des contrats départementaux.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	Les modalités de mises en œuvre sont conformes aux dispositions adoptées par le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour la mise en place du fonds d'attractivité dans le cadre des contrats départementaux.
<b>Calendrier et descriptif de la mise en œuvre</b>	En fonction du repérage et des projets proposés par les acteurs territoriaux
<b>Porteur de la mission</b>	Services du Département
<b>Acteurs</b>	Collectivités : Etat, Région, SCOT, Pays, PETR, EPCI, communes  Partenaires techniques : ADEME, CDC-Banque des Territoires, chambre d'agriculture, ADIRA, ATIP, EPF, CAUE, SYCOPARC, Altersace énergie, interprofessions (Fibois...)...
<b>Eléments financiers/Ressources</b>	En articulation avec les fonds des contrats départementaux, et notamment sur le Fonds d'Attractivité

## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**OBJECTIF** : Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 3** : Développer les circuits courts pour l'approvisionnement des restaurants scolaires et établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, établissements dans le champ du handicap...)

<b>Finalités</b>	<p>La question alimentaire est au centre de nombreux enjeux dans les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>économiques</b>, au travers de la production locale, car cette filière permet la création et le maintien d'une valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire, mais également l'entretien du paysage et le développement d'activités telles que l'agro-tourisme</li><li>- <b>de solidarité</b> : il s'agit de permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité, à un coût maîtrisé, et d'apporter aux acteurs de la filière une juste rémunération pour leur travail</li><li>- <b>culturels et éducatifs</b> : le partage autour du repas contribue à la culture du « vivre ensemble », à l'éducation au goût, à la connaissance de notre identité et de notre patrimoine (naturel et culinaire), et permet de créer du lien entre les différents acteurs du territoire</li><li>- <b>de santé</b>, par l'accès à une alimentation saine et équilibrée</li><li>- <b>environnementaux</b>, par la préservation des ressources et des espaces, la réduction des pollutions et du gaspillage alimentaire</li></ul> <p>Le Département mène une démarche globale de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche a vocation à s'étendre à l'ensemble des établissements en lien avec le Conseil Départemental (EHPAD, foyers).</p>
<b>Actions</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Atteindre 50% de produits locaux dans les restaurants scolaires à l'horizon 2022</b></li><li>2. <b>Susciter et accompagner les démarches d'approvisionnement local</b> dans les EHPAD et autres établissements en lien avec le Département (foyer de l'Enfance)</li><li>3. <b>Structurer les filières d'approvisionnement local à l'échelle départementale</b></li></ol>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les collèges du Bas-Rhin dans leurs démarches d'approvisionnement : voir fiche n°19</li> <li>2. Développer l'offre en produits locaux accessibles en Restauration Hors Domicile (voir fiche-action « circuits courts de la Chambre d'Agriculture »</li> <li>3. Expérimenter avec des EHPAD volontaires un accompagnement pour l'approvisionnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les besoins et contraintes</li> <li>- Organiser la concertation avec les organisations de tutelle et les groupements d'achat pour élaborer un plan d'action</li> </ul> </li> <li>4. Evaluer les contraintes en lien avec la logistique d'approvisionnement et lever les freins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le logiciel logicout pour approcher les coûts financiers et environnementaux des circuits de livraison actuels et optimiser les tournées</li> <li>- Analyser les coûts des produits locaux « phare » selon les différents canaux de commercialisation et adapter la stratégie d'approvisionnement</li> <li>- Mobiliser les partenaires pour organiser les circuits d'approvisionnement</li> </ul> </li> </ol>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Actions en cours</p> <p>Programme de travail élaboré pour chaque année</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Service Vie Quotidienne des Collégiens MADE / Service Milieux Naturels</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>Chambre d'Agriculture Education Nationale ARS</p>
<p><b>Eléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Convention Chambre d'Agriculture : <b>1 ETP</b> Personnel CD : 1 ETP</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**OBJECTIF :** Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 4 :** Valoriser et soutenir le développement de la filière bois locale en la mobilisant dans les opérations d'équipement et de construction

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Valoriser les ressources disponibles localement et créer de l'activité et de l'emploi durable sur les territoires</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<p>Aller vers l'autosuffisance énergétique des territoires en développant un mix énergétique fondé sur les énergies renouvelables disponibles localement</p> <p>Gérer durablement les ressources énergétiques des territoires</p> <p>S'appuyer sur cette nouvelle production énergétique pour développer l'activité et emploi local</p>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Valoriser l'ensemble des ressources d'un territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ressources en énergies : bois, géothermie, photovoltaïque, hydroélectricité, valorisation de l'énergie résiduelle/fatale (chaleur de process industriel ou agricole, méthanisation des déchets...), éolien.</li> <li>- Ressources humaines : compétences, savoir-faire, innovations techniques, offre locale en main d'œuvre qualifiée...</li> </ul> <p><b>Pour produire, distribuer et utiliser localement une énergie durable dans une logique d'économie circulaire :</b> mobiliser le potentiel photovoltaïque et solaire thermique , méthaniseurs valorisant la biomasse locale, chaufferies collectives / réseaux de chaleur, microcentrales hydro-électriques, aérothermie et géothermie sous ses différentes formes, développement des constructions bois, accompagnement des acteurs économiques susceptibles de consommer cette nouvelle énergie et créer de l'emploi...</p> <p><b>Sensibiliser les acteurs et notamment les communes sur le potentiel de la filière bois et expérimenter une opération en construction bois</b></p> <p><b>Donner un avantage concurrentiel aux territoires pour la création d'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la création d'emplois locaux dans ces projets de production/distribution</li> <li>- Elaborer un marketing territorial basé sur l'excellence énergétique</li> <li>- Identifier des consommateurs d'énergie susceptibles de créer de l'emploi local</li> </ul> <p><b>En créant des synergies pour développer de nouveaux projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un réseau d'ingénierie public/privé</li> <li>- développer des maîtrises d'ouvrage partagées pour produire et distribuer l'énergie : consortium public privé, SEM, mobilisation de financements participatifs ou citoyens ...</li> <li>- utiliser l'aménagement foncier pour permettre l'implantation d'installations de production d'énergie (méthaniseurs..) ou de valorisation d'énergies renouvelables (serres..) en milieu rural.</li> <li>- améliorer l'accès aux ressources forestières et regrouper les</li> </ul>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	parcelles forestières pour développer la filière bois-énergie
<b>Calendrier et descriptif de la mise en œuvre</b>	<p><b>2019-2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification d'opportunités, de projets, porteurs</li> <li>- élaboration d'une offre d'ingénierie et d'animation</li> </ul> <p><b>2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre et/ou accompagnement technique et financier de projets</li> </ul>
<b>Porteur de la mission</b>	<p>CD67 – DGS : pilotage de la démarche en interne et en externe</p> <p>EAT : faire émerger les porteurs de projets en territoire</p> <p>Services thématiques du CD 67 et son réseau de partenaire : élaborer l'offre d'ingénierie aux territoires et accompagner techniquement les porteurs de projets</p> <p>CD ou partenaires : portage des projets</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Collectivités : Etat, Région, SCOT, Pays, PETR, EPCI, communes</p> <p>Acteurs économiques producteurs, distributeurs ou consommateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ES, EDF, Engie, Fonroche...</li> <li>- Agriculteurs, industriels, artisans, aménageurs, producteurs de logements (bailleurs)</li> </ul> <p>Partenaires techniques et financiers : ADEME, CDC-Banque des Territoires, la Chambre d'Agriculture, ADIRA, ATIP, EPF, CAUE, SYCOPARC, Alter-Alsace Energie, interprofessions (Fibois...)</p>
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	<p>Des moyens humains et financiers seront nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer l'offre d'ingénierie et mobiliser le réseau</li> <li>- porter (maîtrise d'ouvrage départementale) ou accompagner (financièrement ou techniquement) des projets</li> </ul>



## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**OBJECTIF** : Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 5** : Susciter les emplois de demain et construire les parcours d'insertion en s'appuyant sur les acteurs de l'insertion par l'activité économique qui agissent en territoires dans le champ de la transition énergétique

<b>Finalités</b>	Favoriser l'accès aux emplois de la transition énergétique
<b>Actions</b>	<b>Job Connexion, un nouvel outil au service des métiers de la transition énergétique</b>
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<p>A l'échelle de l'Union européenne, 900 000 nouveaux emplois pourraient être créés d'ici à 2030. En France, les études des scénarios de transition énergétique calculent un potentiel de création d'emplois entre 300 000 et 400 000 emplois en 2030 Projections en termes d'emploi national : 10 000 emplois (2020-2023)</p> <p>La transition énergétique génère des emplois non délocalisables car elle s'appuie sur la création de filières locales et crée de la richesse pour/par les territoires.</p> <p>Les emplois de la transition énergétique sont présents dans de nombreuses filières. Il faut donc accompagner ces transformations avec une offre de formation adaptées. Les métiers concernés sont les suivants :</p> <p>Terrassiers – charpentiers – électriciens – chauffagiste – étanchéiste – façadier – menuisier – plaquiste – plombier – domoticien- les métiers de l'énergie solaire et de l'éolien.</p> <p>Création et reconnaissance de nouvelles certifications (ECVET, CQP ou titres AFPA).</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	Prospection des entreprises du Bas-Rhin et organismes de formation concernés par la transition énergétique, recueil des offres d'emploi, publication et sourcing candidats, demandeurs d'emploi et BRSA
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MADE/SIDE/SAE
<b>Acteurs</b>	Les conseillers emploi du Service Accès à l'Emploi
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	Plateforme numérique Job Connexion, temps de travail CE

## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**OBJECTIF** : Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 6** : Faire de la transition énergétique un enjeu de coopération transfrontalière renforcée en adhérant à la TechnologieRegionsKarlsruhe (TRK) et en s'appuyant sur la Conférence du Rhin Supérieur

<b>Finalités</b>	Mobiliser les compétences transfrontalières pour développer une zone d'excellence dans le domaine de la transition énergétique et de la réduction des rejets de gaz à effet de serre.
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédérer les membres de la Conférence du Rhin Supérieur sur le projet de la transition énergétique</li> <li>- Soutenir et bénéficier des innovations dans le cadre de la TechnologieRegion Karlsruhe (TRK)</li> <li>- Recenser et diffuser les projets exemplaires de transition énergétique sur le territoire du Rhin Supérieur</li> <li>- Fixer un objectif ambitieux d'amélioration de la qualité de l'air pour le fossé rhénan.</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Ces actions pourront notamment être portées dans le cadre de la Conférence du Rhin Supérieur et de l'association transfrontalière Trion Climate, en lien avec le Département du Haut-Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Organiser</b> des manifestations transfrontalières promouvant la transition énergétique</li> <li>- <b>Développer et fédérer</b> un réseau d'acteurs publics et privés intervenant sur les différentes composantes de la transition énergétique</li> <li>- <b>Développer un réseau d'expertise</b> sur les meilleures pratiques disponibles pour la conception de bâtiments à énergie positive, ainsi que la mobilité</li> <li>- <b>Définir et mettre en œuvre une stratégie transfrontalière</b> sur l'énergie et le climat</li> <li>- <b>Susciter et soutenir des projets transfrontaliers de recherche</b></li> </ul>
<b>Calendrier et descriptif de la mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager ou poursuivre les actions sur la période 2019 /2021</li> <li>- Participer aux travaux du groupe de travail énergie/climat de la Conférence du Rhin Supérieur, de la TRK et être force de proposition.</li> <li>- Mobiliser l'association transfrontalière Trion Climate sur le développement d'un réseau d'acteurs et l'organisation de manifestations tri-nationales.</li> </ul>
<b>Porteur de la mission</b>	Made : SDET et SMN
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres de la Conférence du Rhin Supérieur et du GT Climat Energie</li> <li>- TechnologieRegion Karlsruhe</li> <li>- Association Trion et ses adhérents</li> <li>- Département du Haut-Rhin</li> </ul>
<b>Eléments financiers/Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisation annuelle Trion (3000 €/an)</li> <li>- Participation financière CRS ( 22 000 €/an globalement)</li> <li>- Cotisation TRK : 25 000 €/an</li> <li>- Agents du Département</li> </ul>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**OBJECTIF :** Accompagner, développer le potentiel des territoires dans le champ de la transition énergétique et innover

**ACTION 7 : Soutenir la filière de développement et de recherche sur l'hydrogène**

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Depuis 30 ans l'énergie se réinvente : issue à l'origine de 3 origines (charbon, pétrole et nucléaire), son éventail ne cesse de s'ouvrir pour proposer un « cocktail » en fonction des opportunités locales : soleil, vent, géothermie, bio méthane, gaz naturel...</p> <p>En parallèle, l'énergie est un formidable terreau d'innovation : juridique (fin des monopoles), techniques (panneaux photovoltaïques plus fins, plus souples jusqu'à des films transparents, stockage ...), financier (baisse régulière du coût des technologies), numérique (smarts grids, thermostats intelligents, gestion à distance pour optimiser...).</p> <p>Il s'agit de combiner cette dynamique d'innovation avec les potentiels des territoires pour que la transition énergétique constitue un réel vecteur de développement local.</p> <p>L'hydrogène peut par exemple constituer l'un de ces vecteurs de développement : issu de l'électrolyse de l'eau, elle peut être produite sans émission de CO2, sans particule fine, sans pollution. Elle peut être utilisée pour les demandes d'énergie locale, pour « verdir » la mobilité (voiture, train...). Combiné au CO2, l'hydrogène produit un autre gaz qui peut être utilisé dans les réseaux de chaleur... Les possibilités sont importantes et de grands groupes se mobilisent pour mutualiser les recherches et développer les technologies : hydrogen council créée par les groupes industriels en 2017 et composée, pour la France, de ENGIE, Total, Alstom... Des rapprochements peuvent s'effectuer entre ces groupes et les constructeurs de véhicules pour accélérer le développement de cette technologie.</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<p>Impulser et soutenir, dans le cadre des compétences attribuées à chaque niveau de collectivité territoriale, une filière de développement et de recherche sur l'hydrogène-énergie</p>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir, via l'ADIRA, l'implantation de groupes industriels en charge du développement des technologies utilisant l'hydrogène</li> <li>• Soutenir les projets de territoires portés par les communes et EPCI, via les contrats départementaux, qui visent à développer la production et l'utilisation d'hydrogène</li> <li>• Etudier avec l'Université de Strasbourg le développement d'un partenariat de recherche sur l'hydrogène en visant l'attractivité et le rayonnement des activités universitaires et de recherche à Strasbourg, tout en encourageant le transfert de technologies auprès des entreprises de tout le territoire.</li> </ul>
<p align="center"><b>Calendrier et descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Calendrier de mise en œuvre selon les projets initiés par les partenaires.</p> <p>2019 : engager les échanges avec l'université pour réfléchir au développement de la filière de recherche et ses modalités.</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

<b>Porteur de la mission</b>	MADE, avec ADIRA
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'université de Strasbourg</li><li>- ADIRA</li><li>- Région Grand Est</li><li>- Des groupes industriels</li><li>- Département du Haut-Rhin</li></ul>
<b>Eléments financiers/Ressources</b>	Selon les projets, mobilisation du fonds d'attractivité des contrats départementaux et mobilisation du partenariat déjà engagé avec l'Université de Strasbourg

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**OBJECTIF :** Protéger et valoriser les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

**ACTION 8 :** Faire du Canal de la Bruche un espace exemplaire sur le plan énergétique et écologique

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Dans le cadre de la valorisation du canal de la Bruche, certaines actions concourent à la transition énergétique et écologique :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Valoriser le patrimoine écologique et paysager du canal de la Bruche (trame verte et bleue) :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-1 Maintenir et garantir une alimentation en eau écologiquement satisfaisante ;</li> <li>1-1 Entretien et améliorer la qualité de la trame verte et bleue</li> </ol> </li> <li><b>2. Produire des énergies renouvelables localement :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>2-1 Participer activement à la transition énergétique en étant exemplaire sur son propre domaine</li> <li>2-2 Produire de l'hydro-électricité</li> <li>2-3 Etre une vitrine départementale de la sobriété énergétique</li> </ol> </li> <li><b>3. Développer des offres de service économes en énergie dans le cadre du développement de l'attractivité touristique et de loisirs :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>3-1 Favoriser les déplacements en mode doux</li> <li>3-2 Permettre et développer l'usage deux roues électriques</li> <li>3-3 Développer et promouvoir les produits locaux</li> </ol> </li> </ol> <p><b>De manière plus transversale, deux autres objectifs sont identifiés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le retour à l'emploi au travers des besoins identifiés;</li> <li>- Développer l'éducation du public : environnement, énergie et autres domaines d'application.</li> </ul>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Pour le patrimoine écologique et paysager :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-1 Restaurer les ouvrages hydrauliques</li> <li>1-2 Entretien et restaurer le patrimoine végétal du domaine (arbres d'alignement, ripisylve, saules têtard, arbres remarquables,...)</li> <li>1-3 Réduire les espèces invasives, améliorer la biodiversité</li> <li>1-4 Réduire l'envasement du canal</li> </ol> </li> <li><b>2. Pour la production d'énergies renouvelables locales :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>2-1 Installer des turbines hydro-électriques sur le barrage à Avolsheim/Wolxheim et sur d'autres sites favorables</li> </ol> </li> </ol>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p><b>3. Dans le cadre de la mise en valeur touristique et de loisirs :</b></p> <p>3-1 Faciliter l'utilisation de l'itinéraire cyclable pour la découverte des sites touristiques à proximité du canal (panneaux d'informations, signalétique ; limitation des conflits d'usage)</p> <p>3-2 Implanter des parcours – sentiers d'interprétation, panneaux d'informations,</p>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>1. Pour le patrimoine écologique et paysager :</b></p> <p>Outre la restauration d'ouvrages hydrauliques, les travaux consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer /intervenir sur 4 à 5 Km/an de végétation rivulaire (ripisylve)</li> <li>- Mettre en œuvre une gestion efficace pour faciliter l'évacuation des sédiments (effets de chasse)</li> <li>- Expérimenter des entretiens différenciés du domaine pour favoriser et développer la biodiversité</li> <li>- Procéder à des plantations d'arbres en remplacement d'essences fragiles ou sur des sites favorables</li> <li>- Restaurer 200 ml de berge</li> <li>- Restaurer les roselières et maîtriser la présence des plantes aquatiques</li> <li>- Réduire les boisements écrans dégradant les paysages</li> </ul> <p><b>2. Pour la production d'énergies renouvelables locales :</b></p> <p>S'agissant de la valorisation énergétique, une proposition sera faite en 2019 dans un rapport spécifique afin de préciser le cadre d'intervention du Département.</p> <p><b>3. Dans le cadre de la mise en valeur touristique et de loisirs :</b></p> <p>S'agissant de la valorisation touristique et de loisirs, des orientations d'actions seront faites dans un rapport spécifique afin de préciser le cadre d'intervention du Département et des partenaires notamment au travers des contrats départementaux.</p>

<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Pour les exercices 2018/2019 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation d'arbres d'alignement pour 28.000 € HT</li> <li>- Travaux de restauration de la végétation et intervention sur arbres dangereux pour 240.000 € HT</li> </ul> <p>Il sera proposé en 2019 à l'assemblée les actions suivantes :</p> <p>Programme 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.300.000 € HT de travaux en génie civil à vocation écologique</li> <li>- 200.00 € HT de travaux sur la végétation et l'amélioration des paysages et de la biodiversité</li> </ul> <p>Programme 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.300.000 € HT de travaux en génie civil à vocation</li> </ul>
---	--

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p>écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 200.000 € de travaux sur la végétation et l'amélioration des paysages et de la biodiversité</li> <li>- 50.000 € HT de sentier d'interprétation</li> </ul>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MADE/SEAT/Service Milieux Naturels
<b>Acteurs</b>	Parc Départemental d'Erstein ; expertises interne Acteurs socioprofessionnels (structure en insertion, maraichers ; professionnels du tourisme ; associations locales,...) intercommunalités (Eurométropole de Strasbourg et CDC de Molsheim Mutzig notamment) ; communes ; Alsace Destination Tourisme.
<b>Eléments financiers</b>	Un programme global avec plusieurs scénarii d'investissement sera proposé pour examen à l'assemblée.

## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**OBJECTIF** : Protéger et valoriser les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

**ACTION 9** : Préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie des Bas-Rhinois

<b>Finalités</b>	Permettre l'adaptation de notre territoire au changement climatique, en intégrant, dans la politique ENS, les axes de développement liés à la transition écologique de notre territoire.
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'adaptation de notre territoire afin de le rendre résilient aux changements climatiques,</li> <li>- Poursuivre les actions de préservation du patrimoine naturel, pour et avec les bas-rhinois,</li> <li>- Reconnaître les sites ENS en tant que sites supports de productions de ressources naturelles durables,</li> <li>- Conforter la politique ENS dans son rôle de levier d'attractivité, d'insertion et d'emploi, renforcer sa plus-value avec la stratégie touristique Alsace.</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Assurer une veille dans le domaine de la santé environnementale en lien avec l'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions de Lutte Anti-Nuisances contre les moustiques avec le Syndicat de Lutte Contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67), actions qui respectent les milieux naturels,</li> <li>- Accompagner et adapter le territoire urbain face à l'extension du moustique tigre grâce à l'intervention du SLM67 et en mobilisant les communes et autres partenaires publics dans une dimension transversale (urbanisme, habitat, formation...),</li> <li>- Intégrer les enjeux de l'extension de certaines plantes invasives ayant un impact sur la santé (ambroisie,...) dans la gestion des équipements départementaux existants ou en projet (routes, bâtiments...)</li> </ul> <p>S'appuyer sur les sites existants du Schéma Départemental des Espaces Naturels pour développer de nouveaux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'acquisition, la gestion, et la valorisation des 235 ha d'ENS dans un lien plus étroit avec les collectivités et les bas-rhinois,</li> <li>- Poursuivre le partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, en améliorant la visibilité de l'action départementale sur ces 500 ha, le lien aux territoires, l'implication citoyenne et le service rendu au public. Ces axes sont d'ores et déjà intégrés à la convention 2018/2021,</li> <li>- Poursuivre les programmes de Mesures Agro-Environnementales (MAE) visant à concilier les activités agricoles et la biodiversité sur 3 300 ha dans les rieds et dans les espaces ouverts des vallées du Massif des Vosges,</li> <li>- Accompagner les exploitants agricoles afin de valoriser les produits agricoles issus de ces programmes MAE dans les circuits courts (cantine des collèges, ...) dans une démarche « de l'ENS à l'assiette »,</li> <li>- Mettre en œuvre avec les programmes de rénovations pastorales</li> </ul>



**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p>participant à l'adaptation au changement climatique tel qu'adopté le 13 décembre 2018,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser un ENS « phare » par territoire, préservé et aménagé pour le public, en lien avec les autres politiques du Département (sport, tourisme,...),</li> <li>- Dans ce cadre, mettre en œuvre le projet de valorisation de l'ENS du Grossmatt à Leutenheim (création d'un observatoire et d'un cheminement intégré à l'offre touristique locale de découverte du patrimoine),</li> <li>- Dans chaque ENS, initier des programmes de gestion partagée, dans une logique de co-construction avec les collectivités (démarche engagée au Bischenberg, Soultz les-Bains, le Ried Noir,...) ; et instaurer une synergie avec les actions GEMAPI.</li> </ul> <p>Poursuivre la synergie entre le Schéma ENS et les politiques d'attractivité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les leviers d'actions du SDEN pour accompagner les projets départementaux du Plan Territoires Attractifs et connectés dans leur démarche « Eviter Réduire Compenser » (Liaison A4 Lorentzen Bitche,...) et sur les projets structurants du Territoires (Champ du Feu,...),</li> <li>- Accompagner les pratiques d'entretien du domaine public routier (fauche tardive, gestion du patrimoine arboré...),</li> <li>- Renforcer la dynamique territoriale entre les ENS et le projet de valorisation du Canal : gestion du domaine public, préservation du paysage de proximité, sensibilisation à l'environnement...,</li> <li>- Valoriser ces expériences auprès des autres acteurs du territoire (appui au projet de Voie de Liaison Sud de la Communauté d'Agglomération de Haguenau), en lien avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique,</li> <li>- Valoriser les ENS en lien avec les Offices de tourisme (ex. ENS de Leutenheim,...).</li> </ul> <p>Préserver avec les bas-rhinois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les associations (ODONAT, LPO, BUFO...) et s'appuyer sur les sciences participatives pour la connaissance du patrimoine naturel et les réseaux d'observateurs (<a href="http://www.faune-alsace.org">www.faune-alsace.org</a>, ...),</li> <li>- Poursuivre l'inventaire des arbres remarquables,</li> <li>- Créer un réseau de "veilleur d'ENS», en s'inspirant de la dynamique des veilleurs de châteaux,</li> <li>- Développer les chantiers d'entretien participatifs (45 chantiers par an) des espaces naturels, des vergers, des haies, avec les habitants, les scolaires...,</li> <li>- Poursuivre la mobilisation des associations et des 320 bénévoles bas-rhinois lors des campagnes annuelles de suivi des migrations qui permette la sauvegarde de 45 000 batraciens chaque année,</li> <li>- Poursuivre et amplifier les chantiers d'insertions pour l'entretien des ENS sur les sites gérés en régie ou par le Conservatoire des Sites Alsaciens (950 heures par an actuellement).</li> </ul>
<p><b>Calendrier et descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Actions en cours (gestions des ENS, valorisation de sites, partenariats avec le CSA et d'autres associations, opération</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p>batraciens, ...).</p> <p>Actions à développer : nouvelles formes de partenariats locaux à formaliser, mobilisation citoyenne,....).</p>
<b>Porteur de la mission</b>	<p>MADE / Service Milieux Naturels/Cellule Espaces Naturels</p> <p>Actions en maîtrise d'ouvrage et/ou en partenariat</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Etat, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Collectivités</p> <p>Conservatoire des Sites Alsaciens, associations naturalistes et locales</p>
<b>Éléments financiers/Ressources</b>	<p>Actions financées en partie par la TAENS</p> <p>Partenariat financier avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p>Budget : 780 000€/an</p> <p>Actions portées par le Secteur Environnement et Aménagement des Territoires</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**OBJECTIF :** Protéger et valoriser les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

**ACTION 10 :** Répondre au besoin de nature des Bas-Rhinois par des actions éducatives en lien avec les ENS

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, il s'agit de poursuivre et d'amplifier le lien entre la préservation des sites, leur contribution au maintien d'un cadre de vie sain et le service rendu aux bas-rhinois à toutes les étapes de la vie.</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les initiatives en faveur du bien-être et des loisirs des bas-rhinois,</li> <li>- Accompagner les bas-rhinois dans la transition écologique et répondre à leur besoin de nature.</li> </ul>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p>Inscrire les ENS en complémentarité avec le développement des pratiques de loisirs et sportives et le « bien-être » et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la synergie avec la Filière bien-être de la Stratégie Tourisme Alsace, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, le Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée et les sports de nature (trail, escalade, canoé, géocatching, plongée...),</li> <li>- Développer l'évènementiel dans les ENS en respectant la quiétude des sites : « 67 express sport de nature », site du champ du feu, participation aux événements nationaux comme la fête de la nature, les évènements culturels...</li> </ul> <p>Conforter les ENS dans leur rôle de sensibilisation à la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions éducatives au sein des sites ENS via l'Appel à Manifestation d'Intérêts « éducation à l'environnement » pour une meilleure appropriation des 95 000 bas-rhinois qui participent annuellement à ces actions de découvertes,</li> <li>- Poursuivre les actions spécifiques en direction des collégiens sur l'alimentation durable avec le dispositif « Mangeons sain » qui touche annuellement, dans minimum 5 établissements et leurs équipes de restauration, 1 600 collégiens et leur famille,</li> <li>- Développer de nouveaux partenariats et de nouvelles formes de sensibilisation : concours avec les collèges, film, actions avec les Volontaires Services Civiques...,</li> <li>- Amener la nature dans les collèges, dans les villes, (créer des haies, des mares pédagogiques, des hôtels à insectes...).</li> </ul> <p>Créer des actions de découvertes innovantes autour des sites ENS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la mise en place de nouvelles formes de découverte des sites : chasse au trésor, balade nocturne, « happening Culture &amp; Nature »...</li> </ul>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p>- S'appuyer sur la démarche département numérique pour une découverte interactive des ENS sur le futur site <a href="http://www.bas-rhin.fr">www.bas-rhin.fr</a> : webcam, balade virtuelle, sentiers de découverte interactifs...</p>
<b>Calendrier et descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>Actions en cours : appui aux politiques sport de nature et randonnée, Appel à Manifestations d'Intérêt « éducation à l'environnement », actions des Volontaires Service Civique.</p> <p>Actions à développer : sentiers « bien-être », événementiels dans les ENS, ENS support du lien social, ENS et découverte numérique.</p>
<b>Porteur de la mission</b>	<p>MADE / Service Milieux Naturels/Cellule Espaces Naturels MEJS, DIRCOM</p> <p>Actions en maîtrise d'ouvrage et/ou en partenariat</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Etat, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Collectivités, ARIENA, Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, associations locales, fédérations sportives, ...</p>
<b>Éléments financiers/Ressources</b>	<p>Actions financées pour partie par la TAENS</p> <p>Actions portées par la cellule Espaces Naturels et autres services impliqués.</p> <p>Budget 400 000 €/an.</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**Objectif :** Organiser les mobilités de demain

**ACTION 11 :** Promouvoir le changement dans les mobilités des agents du Département par un nouveau plan de mobilité

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>La plupart des déplacements professionnels des agents du Département sont réalisés en voiture de service et avec un seul agent par voiture. Une partie de ces déplacements, et notamment ceux de moins de 3 km qui représentent 62% des déplacements, pourraient être reportés vers d'autres modes de déplacement : le vélo, les transports en commun, le covoiturage et la marche à pied.</p> <p>Dans un objectif de diminution de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, il convient de désacraliser la voiture comme mode de déplacement privilégié et d'inciter l'usage d'autres moyens de transport. L'une des conséquences pour la collectivité pourrait être la réduction du parc de véhicule (thermique).</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser, inciter et accompagner les agents pour les faire évoluer dans leur pratique de déplacements professionnels</li> <li>2. Faciliter l'usage des alternatives à la voiture de service « individuelle »</li> <li>3. Promouvoir la marche et le vélo pour les trajets compris entre 0 et 5 km</li> </ol>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Elaborer le plan de Mobilité du Département 67 en se basant sur les réflexions de l'ancien plan de déplacement :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réaliser une enquête auprès des agents pour connaître les habitudes et comportements de déplacements pendulaires et professionnels, afin d'en analyser les pratiques</li> <li>o Co-construire l'enquête avec le Département du Haut-Rhin pour établir un panorama des pratiques de déplacements à l'échelle de l'eurocollectivité d'Alsace</li> <li>o Identifier les agents où le report modal est possible</li> <li>o Définir un plan d'actions</li> <li>o Elaborer une stratégie de communication</li> <li>o Mettre en place des événements dédiés pour sensibiliser les agents : challenge au boulot à vélo, défi covoiturage, défi marche à pied « Bewlak », challenge éco-conduite « Geco air »</li> </ul> </li> <li>o Simplifier les déplacements en transports en commun et la procédure de réservation des vélos électriques pour inciter à abandonner la voiture :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre à disposition des titres de transport bus et train</li> <li>o Développer un système de mise à disposition des véhicules connectés (vélos, voitures)</li> </ul> </li> <li>o Renouveler progressivement la flotte de vélos, y compris électriques</li> <li>o Engager des réflexions pour modifier la procédure de réservation des véhicules afin de proposer des solutions de</li> </ul>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p>covoiturage lors de la réservation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réduire voire supprimer les déplacements contraints liés aux activités professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre le déploiement du télétravail pour les agents</li> <li>○ Engager des réflexions sur la désynchronisation des journées de travail</li> <li>○ Promouvoir la visioconférence auprès des agents</li> <li>○ Créer un réseau de tiers-lieux/espaces de coworking (Haguenau, Saverne, Molsheim) accessibles aux agents et au public en partenariat avec les entreprises.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>2019 : Actualisation du PDE et réalisation d'une enquête auprès des agents, en concertation avec le Département du Haut-Rhin  2019 : Déploiement des actions de sensibilisation  2019-2021 : Renouvellement progressif de la flotte de vélos de service</p>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	<p>MRI  DRH + Moyens Généraux « Accueil »  DSI/SPAN  DIRCOM</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Tous les agents de la collectivité  Département du Haut-Rhin</p>
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	<p>2 ETP (MRI+DSI+DIRCOM)  10 000 € - renouvellement flotte vélos</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**Objectif :** Organiser les mobilités de demain

**ACTION 12 :** Développer l'usage des modes propres et partagés au quotidien pour une meilleure qualité de vie des Bas-Rhinois

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Dans la mobilité quotidienne, l'usage de la voiture individuelle doit être remis en question. Le taux de remplissage des véhicules (1.04 passager par voiture) engendre la congestion des routes, pollution et stress.</p> <p>Pourtant les objectifs de réduction des GES dans le cadre des accords de Paris sont ambitieux : réduction d'au moins 30% des émissions de GES d'ici à 2030 et 50% d'ici 2050</p> <p>Il est donc urgent de repenser le système de mobilité en privilégiant l'usage partagé des véhicules et en privilégiant les véhicules les plus propres.</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expérimenter l'usage partagé des véhicules de service</li> <li>2. Développer l'usage des véhicules électriques</li> <li>3. Poursuivre le développement du covoiturage</li> </ol>
<p align="center"><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Autopartage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la possibilité d'ouvrir une partie des véhicules de service à l'autopartage, à l'HDD et dans les territoires</li> </ul> <p><b>Covoiturage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et faire évoluer la plateforme Covoiturage 67-68</li> <li>• Mettre en place un système de bonification pour les bas-rhinois qui covoiturent en concertation avec les autres partenaires</li> <li>• Auto-stop organisé : Expérimenter l'auto-stop organisé (D1083, D118, D45, D1004, D41, D31, D421, D919, D468, D1420 de Rothau à Saales, D424 de Sélestat à Steige, D329 entre Haguenau et Bischwiller)</li> <li>• Densifier le maillage des aires de covoiturage à l'échelle de l'Alsace</li> </ul> <p><b>Véhicules électriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie de déploiement des bornes des véhicules électriques à l'échelle de l'Alsace</li> <li>• Implanter des bornes de recharges électriques sur les parkings des collèges.</li> <li>• Respecter les objectifs définis dans la loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) concernant les achats de VE (renouvellement minimum de 20% de la flotte par des véhicules propres)</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des VE auprès des agents et des bas-rhinois</li> </ul>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<p><b>Actions transversales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre force de proposition et conseil auprès de ses partenaires pour encourager des aménagements en faveur des mobilités actives (Chaussées à Voie Centrale Banalisée, vélorues). Mise en œuvre sur les routes départementales hors agglomérations et accompagner les communes et intercommunalités (ingénierie) en agglomération</li> <li>• Proposer des mesures incitatives aux usagers privilégiant les modes de transport partagés : covoiturage/ covoiturage désynchronisé/ partager son véhicule personnel et utilisation de l'auto partage</li> <li>• Ouvrir les données aux opérateurs de mobilités (privé ou public). Exemple du développement de la plateforme de mobilité de la Technologie Région Karlsruhe MAAS</li> </ul>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>2019 : Cadrage stratégie des bornes VE 2019 : Lancement expérimentation auto-stop organisé 2020 : Installation bornes recharges VE sur les parkings des collèges</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MRI : SER et SPVBR DRH MESJ</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>EMS et Région Département du Haut-Rhin</p>
<p><b>Eléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>1 ETP 10 000 € / an – marché covoiturage 2019-2020 : 100 000 € - aires de covoiturage 2019-2021 : 50 000 € - installation bornes recharge VE dans les collèges</p>



**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**Objectif** : Organiser les mobilités de demain

**ACTION 13** : Elaborer une stratégie du dernier km

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Dans la chaîne de déplacement, le premier et le dernier kilomètre sont souvent ceux qui posent le plus de problème. Un arrêt de transport commun trop distant peu accessible à vélo ou ne disposant pas de possibilités de stationnement, conduit à une intermodalité inefficace et sont des vecteurs de report modal vers la voiture individuelle.</p> <p>Pourtant dans les déplacements utilitaires où chaque minute est comptée, il est important que l'ensemble du trajet soit efficace et fiable.</p> <p>Pour y remédier, il est nécessaire d'offrir une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements inférieurs à 3km et mettre l'innovation au cœur du système de mobilité.</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter le transport autonome pour desservir certains sites départementaux</li> <li>• Compléter le système de mobilité en proposant une alternative innovante aux déplacements inférieurs à 3km</li> </ul>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter pour une meilleure desserte du premier et dernier km et proposer une haute qualité de service pour les usagers :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Desservir le Haut-Koenigsbourg en navette électrique et/ou autonome</li> <li>○ Etudier la possibilité et la faisabilité d'implanter une navette sur d'autres sites</li> </ul> </li> <li>• Lancer une étude d'accessibilité du massif du Haut Koenigsbourg / Mont Sainte-Odile / Champ du feu, pour un tourisme durable</li> <li>• Connecter le pôle d'échange de l'aéroport avec les axes structurants (réseaux routiers, cyclables et ferroviaires).</li> <li>• Tester le parking foisonnant sur les emprises départementales (Vaisseau, parking visiteurs de l'HDD, Verdon)</li> <li>• Partant du constat que le trafic se trouve considérablement réduit en période scolaire, travailler sur l'amélioration de l'accessibilité des établissements scolaires par modes alternatifs à la voiture. En commençant par les collèges, pariant que les bonnes habitudes prises au collège perdureront au lycée et à l'université</li> </ul>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>2020-2021 : Expérimentation desserte navette électrique Haut-Koenigsbourg 2019 : Etude d'accessibilité au Haut-Koenigsbourg</p>
<p align="center"><b>Porteur de l'action</b></p>	<p>MRI/SER</p>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

<b>Mission/service</b>	MCT CORE/DMG MESJ
<b>Acteurs</b>	Département Acteurs locaux secteur HK, Champs du Feu et Mt Sainte Odile
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	1 ETP (MRI/SER – MCT - CORE/DMG – MESJ) 2019-2010 : 100 000 € - Etude accessibilité Haut-Koenigsbourg 100 000 € - Expérimentation desserte navette électrique Haut-Koenigsbourg

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**Objectif** : Organiser les mobilités de demain

**ACTION 14** : Déployer un système d'information dynamique permettant l'usage et le partage intelligent des routes

<b>Finalités</b>	<p>Informer en temps réel l'utilisateur des conditions de circulation lui permet d'être acteur de sa mobilité et d'optimiser l'usage des infrastructures existantes. En cas de situation dégradée, l'utilisateur bien informé peut choisir un autre itinéraire ou choisir un autre mode de déplacement souvent plus rapide. Cette information permet de fiabiliser les déplacements au-delà des congestions qui les rendent aléatoires. Le Département, gestionnaire de 3 420 km de routes départementales est un acteur majeur sur cette thématique.</p>
<b>Actions</b>	<p>Mettre en place un système d'information en temps réel des conditions de circulation</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter la gestion dynamique du trafic : confronter les différents modes pour les automobilistes et proposer une information sur les temps de trajet par mode</li> <li>• Indiquer les temps de trajet transport en commun et vélo sur les axes pénétrants en approche de Strasbourg, RD 1083, pour informer/inciter les automobilistes de la compétitivité des autres modes par rapport à la voiture.</li> <li>• Développer une campagne de communication sur les principaux itinéraires et notamment via les réseaux sociaux...</li> <li>• Indiquer les places restantes des parkings de covoiturage en lien avec la stratégie opendata.</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>2019 : démarrage du parangonnage sur la gestion dynamique du trafic 2019 - 2020 : mise en œuvre de l'affichage du temps de trajet sur la RD 1083</p>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	<p>MRI/SER DIRCOM</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Eurométropole DIR</p>
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	<p>0,5 ETP (MRI – DIRCOM) 100 000 € - affichage temps de trajet RD 1083</p>

## AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

**Objectif** : Organiser les mobilités de demain

### ACTION 15 : Elaborer le Plan Vélo 2030 à l'échelle de l'Alsace

<b>Finalités</b>	<p>La fréquentation des itinéraires cyclables dans le Bas-Rhin a augmenté de 13% ces deux dernières années. La hausse continue des prix des carburants et la démocratisation des vélos à assistance électrique développent l'usage du vélo pour les trajets utilitaires. Le vélo pourrait bien devenir le moyen de transport privilégié pour les déplacements de moins de 10 km. Le Département, acteur historique majeur dans le développement du vélo doit adapter sa politique vélo à ces nouveaux besoins avec un objectif d'augmenter la part modale du vélo (de 6% à 12%).</p> <p>La révision conjointe des politiques vélo du Haut-Rhin et Bas-Rhin permettront de converger vers le Plan Vélo 2030 à l'échelle de l'Alsace</p>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement et la sécurisation des itinéraires structurants de l'Alsace</li> <li>• Faire évoluer le niveau de service des itinéraires et développer des « autoroutes » à vélo</li> <li>• Accompagner les acteurs locaux dans le développement de leur politique vélo</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et développer la pratique du vélo et des engins de déplacements personnels dans la nouvelle chaîne de mobilité grâce à des infrastructures sécurisées</li> <li>• Interroger les Bas-Rhinois pour recueillir leurs avis et leurs besoins et vérifier l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Vélo 2020</li> <li>• Systématiser la réalisation d'infrastructures cyclables lors des investissements routiers (même pour les grosses réparations) y compris hors agglo, de manière à étendre progressivement le réseau cyclable.</li> <li>• Rédiger un référentiel technique des aménagements cyclables selon les prescriptions du Cerema, dont les principes seront appliqués pour la réalisation de tout aménagement cyclable.</li> <li>• Adapter notre niveau de service à l'usage constaté sur les itinéraires et prendre en compte les évolutions</li> <li>• Identifier et étudier l'opportunité de réaliser des Autoroutes à vélo : Haguenau – Bischwiller, Molsheim – Obernai, Molsheim – Strasbourg</li> <li>• Poursuivre l'aménagement des itinéraires cyclables structurants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vallée de Schirmeck</li> <li>○ Châtenois - Scherwiller</li> <li>○ Niederschaeffolsheim - Haguenau</li> <li>○ Wimmenau - Ingwiller</li> <li>○ Rohrwiller - Drusenheim</li> <li>○ Betschdorf - Rittershoffen</li> </ul> </li> </ul>

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Berstett - Vendenheim</li> <li>• Organiser les politiques vélo des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour lancer le « Plan Vélo Alsace »</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>2019-2020 : Refonte de la politique vélo du Département et lancement du Plan Vélo 2030 en partenariat avec le Département du Haut-Rhin</p> <p>2019-2021 : Aménagement des itinéraires cyclables structurants</p>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MRI/SER
<b>Acteurs</b>	Eurométropole Communautés de communes / Communes / Département du Haut-Rhin
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	1 ETP MRI 4 705 000 € itinéraires cyclables structurants du Plan Territoires Connecté et Attractif

**AXE 1 : FAIRE DE L'ALSACE UNE TERRE D'INNOVATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

**Objectif :** Organiser les mobilités de demain

**ACTION 16 : Ancrer la pratique du vélo dès le plus jeune âge**

<b>Finalités</b>	La mobilité des jeunes représente un enjeu fort. Les enjeux économiques (coûts des transports scolaires), de santé (sédentarité) et écologiques (réduction des GES) sont concernés. Les collégiens représentent la génération de demain et il est primordial d'inciter à prendre de bonnes habitudes dès le plus jeune âge.
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les élèves et notamment les collégiens (ainsi que les parents et professeurs) aux modes actifs</li> <li>• Accompagner les acteurs locaux pour optimiser les conditions de cheminement et les conditions de circulation et de sécurité aux abords des établissements</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et faire évoluer les contrôles de sécurité des vélos avec le CADR67 et Vélo Emploi</li> <li>• Généraliser les plans de déplacements des collèges</li> <li>• Mener des actions de sensibilisation à la mobilité active en engageant des services civiques</li> <li>• Réaliser un diagnostic des possibilités de stationnements vélo dans les collèges et installer des parkings à vélo dans les collèges non équipés, mettre en conformité les dispositifs existants (parking abrité, éclairé et avec arceaux)</li> <li>• Traiter les abords des établissements pour apaiser la circulation et favoriser les mobilités actives (sur RD, ou en lien avec les communes)</li> <li>• Soutenir les actions d'autoréparation</li> <li>• Intégrer aussi les personnels</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	2019 : poursuivre les contrôles de sécurité 2019-2020 : réalisation du diagnostic stationnement 2020-2021 – modernisation équipements collèges
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MRI – MESJ
<b>Acteurs</b>	Eurométropole DIRPI Communes
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	20 000 € / an- Convention de partenariat CADR67/Vélo Emploi 2 services civiques – diagnostic collège

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

### OBJECTIF : Lutter efficacement contre la précarité énergétique

**ACTION 17** : Poursuivre le soutien et l'accompagnement des ménages du parc privé pour la rénovation énergétique et l'élargir aux copropriétés

<b>Finalités</b>	<p>Sur le territoire départemental, 20,3% des ménages bas-rhinois sont en précarité énergétique (+10% des revenus sont consacrés à l'énergie dont le transport). Cette précarité touche autant les propriétaires que les locataires de logements d'avant 1974.</p> <p>La précarité énergétique a en effet plusieurs causes qui presque toujours se combinent à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La faible qualité d'isolation thermique des logements qui entraîne une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal,</li><li>• L'utilisation de certaines énergies de chauffage (électricité, fioul, gaz...) dont le coût déjà élevé sera amené à croître,</li><li>• Le faible niveau de revenu des ménages, rendant difficile le paiement des factures, et empêchant tout investissement permettant de diminuer la facture pour atteindre un niveau de confort supérieur ou égal.</li></ul> <p>Par ailleurs, deux OPAH RU sont opérationnelles sur le territoire, à Sélestat et Schirmeck, ainsi qu'un Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des copropriétés (POPAC 67), hors Eurométropole de Strasbourg.</p> <p>Ces dispositifs permettent aux propriétaires, bailleurs et occupants, de bénéficier de subventions de l'Anah et du Département pour leurs travaux de rénovation énergétique.</p>
<b>Actions</b>	<p><b>Encourager la réhabilitation énergétique des logements dans le parc privé</b> par la mise en place du programme d'intérêt général dénommé PIG Rénov'Habitat 67 et d'un dispositif complémentaire, le Warm Front 67, pour aider les propriétaires les plus précaires, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre</p> <p><u>Objectif</u> : 1000 logements /an dont 120 en copropriétés</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Le PIG Rénov'Habitat 67 est un dispositif mis en place par le Département en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).</p> <p>Soutenir financièrement les propriétaires (occupants et bailleurs) de même que les copropriétés dans la réalisation de leur projet de travaux visant les économies d'énergies, les sorties d'insalubrité.</p> <p>De la même manière, les OPAH sont lancées par des Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et permettent l'accès au même type d'aides.</p> <p>L'aide départementale, pour un dossier de rénovation énergétique,</p>

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

	<p>n'est accordée qu'en cas de partenariat avec une collectivité qui abonde également les aides. Pour les dossiers de sortie d'insalubrité, l'aide départementale est attribuée à l'ensemble des dossiers propriétaires occupants.</p> <p>Il est également possible de bénéficier du dispositif d'avance de subvention Procivis Alsace.</p> <p>Une aide exceptionnelle peut être octroyée par le Département à travers le dispositif « Warm Front 67 » qui accorde, si nécessaire, une subvention complémentaire aux ménages les plus modestes.</p> <p>Par ailleurs, les propriétaires bénéficient d'un accompagnement technique par les opérateurs, missionnés par territoire d'action.</p> <p>Pour les modalités d'attribution, consulter le PDH et le programme d'actions</p>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>PIG Renov'Habitat en cours du 01/05/2016 au 30/04/2020          OPAH RU : Sélestat et Schirmeck de 2016 à 2022          POPAC en cours du 01/12/2016 au 01/12/2019</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MADE/SHL/SAHP</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p><u>Externes</u>          Opérateurs PIG : URBA CONCEPT, URBAM CONSEIL, SOLIHA ALSACE          Opérateurs OPAH RU : CITIVIA (Sélestat), SOLIHA (Schirmeck)          Partenaires financiers : Services de l'Etat, Procivis Alsace, CAF, fournisseurs d'énergie          POPAC : SOLIHA  <u>Internes</u>          MASP</p>
<p><b>Eléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Financières : subventions aux propriétaires et ingénierie des programmes          Département hors Eurométropole : PIG/OPAH/POPAC          Département y compris Eurométropole : WARM FRONT</p>



## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF** : Lutter efficacement contre la précarité énergétique

**ACTION 18** : Améliorer le repérage des ménages en situation de mal logement

<b>Finalités</b>	<p><b>Action maintien dans le logement : PDALHPD 2015-2020</b></p> <p>Le Département souhaite lutter contre toutes les situations de mal logement : précarité énergétique, logement indigne, habitat précaire.</p> <p>Pour renforcer ses actions sur le bâti, tout autant que sur les comportements, il est nécessaire de repérer les ménages qui sont confrontés à ce type de situation.</p> <p>Le repérage permet de faire le relais vers les dispositifs de droit commun permettant de maintenir selon les cas les ménages dans leurs logements.</p>
<b>Action</b>	Renforcer le repérage des logements
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>Identifier les situations</b> par les différents partenaires en fonction des problématiques par le biais d'une fiche de signalement en vue d'engager le traitement approprié pour agir en amont, dès les premiers signes de fragilité..</p> <p><b>Elargir le réseau de donneurs d'alerte</b> pour renforcer le repérage : acteurs sociaux, La Poste, acteurs de la société civile,...</p> <p><b>Repérer avec application spécifique aux copropriétés fragiles</b> dans le cadre du Programme opérationnel d'accompagnement en copropriété fragile (POPAC).</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre et descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>2018 – 2021</p> <p>POPAC : décembre 2016 – décembre 2019</p>
<b>Porteurs de l'action Mission/service</b>	MADE/ SHL/ SAHP
<b>Acteurs</b>	<p><u>En externe</u> : Etat, Agence régionale de Santé (ARS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), caisses de retraites, communes partenaires, associations de locataires, ADIL, association des Maires, Procivis Alsace, opérateurs PIG et opérateur POPAC (Soliha), La Poste,...</p> <p><u>En interne</u> : MASP (travailleurs sociaux), Volontaires en service civique, SLIME,</p>
<b>Ressources</b>	Humaines : ingénierie uniquement

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

**OBJECTIF : Lutter efficacement contre la précarité énergétique**

**ACTION 19 : Accompagner les ménages vulnérables vers la maîtrise de l'énergie**

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Le département souhaite lutter contre la précarité énergétique en favorisant les bons comportements et en encourageant la rénovation énergétique.</p> <p>Le Département souhaite ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intervenir le plus en amont possible des impayés d'énergie pour s'assurer d'apporter des réponses cohérentes, en mobilisant les acteurs de la rénovation énergétique ou de la construction (smart building) et les partenaires du PDALHPD,</li> <li>- anticiper les difficultés de paiement sur le volet énergétique des ménages précaires et très précaires             <ul style="list-style-type: none"> <li>o grâce à une visualisation de la consommation énergétique en temps quasi-réel,</li> <li>o un accompagnement individuel ou collectif des publics en difficulté</li> </ul> </li> </ul> <p align="center"><b>Objectif : 540 ménages par an</b></p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Information, sensibilisation et accompagnement des publics modestes et très modestes</b> dans le cadre de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o visites à domicile du SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) des ménages rencontrant des difficultés à payer leur facture, avec fourniture de conseils et de petits équipements, orientation vers des interlocuteurs spécifiques en cas de problèmes constatés sur le bâti (ex : opérateurs PIG, DDELIND, ...)</li> <li>o animations collectives en liens avec les travailleurs sociaux</li> </ul> </li> <li>- <b>Observation, information-sensibilisation-formation et accompagnement des copropriétés</b> dans le cadre du Programme opérationnel d'accompagnement en copropriété fragile (POPAC), pour agir en amont, dès les premiers signes de fragilité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre le repérage des copropriétés</li> <li>o Organiser des réunions d'information pour les élus, des réunions d'information-sensibilisation et des formations pour les copropriétaires et les gestionnaires</li> <li>o Développer des actions de sensibilisation en lien avec les ambassadeurs de l'efficacité énergétique</li> <li>o Poursuivre l'accompagnement des copropriétés du point de vue social, technique et financier (5 copropriétés par an)</li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibilisation des ménages</b> à la rénovation énergétique par :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o balades thermiques sur les territoires où les indicateurs de fragilité sont importants ou sur sollicitation des communes, avec transmission de prise de vues par caméra thermique, lors de réunions publiques, ou contacts établis par les ambassadeurs de l'efficacité</li> </ul> </li> </ul>

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

	<p align="center">énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o information globale par le Point Rénovation Info Service (PRIS)</li> </ul> <p>- <b>Coordination avec les territoires et les acteurs de la rénovation énergétique</b> (Espace Info Energie, Plateformes de Rénovation Energétique, Région, Ademe...)</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	2019 Pérennisation des missions SLIME
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	MADE/SHL/SAHP
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	<p>En interne : MASP (travailleurs sociaux)            En externe : CCAS - CIAS - Bailleurs (privés/sociaux)            Fournisseurs d'énergie : correspondants solidarité            CLER-Réseau pour la Transition Énergétique            Associations caritatives            ANAH - Opérateurs du PIG Rénov'Habitat 67- Opérateur POPAC (Soliha) - ADIL - ETAT - ADEME - Espaces Info Energie - Plateformes de Rénovation Energétique – Région</p>
<b>Acteurs</b>	<p>Moyens financiers SLIME (Estimation annuelle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cout : 190 000€ (base 3 ETP/an)</li> <li>• recettes issues de vente de CEE-précarité : 103 000€ (hors soutien État dans le cadre des VSC)</li> </ul>
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	Département hors Eurométropole

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

**OBJECTIF : Lutter efficacement contre la précarité énergétique**

**ACTION 20** : Accompagner la réhabilitation de 200 logements sociaux par an pour éviter la location de « passoires énergétiques » aux ménages vulnérables

<b>Finalités</b>	<p>Pour endiguer le nombre de ménages en difficulté pour payer leurs charges d'énergie, le Département souhaite encourager la réhabilitation des logements sociaux.</p> <p>Selon, l'étude énergétique du parc alsacien menée par l'AREAL en 2012, près de 1 200 logements dans le Bas-Rhin hors EMS relèvent de la cible prioritaire définie par le Grenelle de l'Environnement (classes énergétiques E, F, G) et un peu plus de 450 de la classe D, moins énergivores mais représentant un montant de charges énergétiques supérieur à la moyenne du parc.</p>
<b>Actions</b>	<b>200 logements réhabilités par an sur le territoire hors EMS (soit 1200 logements sur la durée du PDH)</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Soutenir financièrement les travaux d'économie d'énergie du parc social existant : selon l'âge de l'immeuble (avant ou après 1948), selon la classe énergétique initiale et le gain énergétique à atteindre, une subvention de 1 900 à 2 900 €/logement peut être accordée.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution d'une subvention selon des modalités fixées par l'AREAL et la CDC dans le cadre d'une convention à intervenir avec la CDC et l'AREAL</li> <li>- La subvention départementale est évolutive en fonction du gain énergétique théorique – cf. détail en annexe</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	2019 à compléter
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MADE/SHL/ Secteur Développement du Logement Social/
<b>Acteurs</b>	Externe : AREAL – Caisse des Dépôts et Consignations CD68, Eurométropole, M2A
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	Crédits volontaristes : 500 000 € (+ mobilisation des prêts de la Caisse des Dépôts)

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Annexe- Modalités

### 1. Classe énergétique initiale E, F ou G et immeubles achevés après 1948

Gain (kWh/m <sup>2</sup> /an)	Montant « éco-prêt » €/lgt	Montant Subvention CD67 €/lgt
<b>80-89</b>	9 000	<b>1 900</b>
<b>90-99</b>	10 000	
<b>100-109-</b>	11 000	
<b>110-129</b>	12 000	<b>2 350</b>
<b>130-149</b>	12 500	
<b>150-169</b>	13 000	
<b>170-189</b>	13 500	<b>2650</b>
<b>190-209</b>	14 000	
<b>210-229</b>	14 500	
<b>230-249</b>	15 000	<b>2 900</b>
<b>250-270</b>	15 500	
<b>&gt;270</b>	16 000	

### 2. Classe énergétique D > 200 Kwh/m<sup>2</sup>/an, immeubles achevés après 1948

Gain énergétique > 110,5 et cible >151	Montant « éco-prêt » €/lgt	Montant Subvention CD67 €/lgt
Gain énergétique > 110,5 et cible >151	12 000	2 350
Consommation énergétique < 104	14 000	2 650

### 3. Classe énergétique initiale D, E, F ou G et immeubles achevés avant 1948

Caractéristiques techniques des travaux d'économie d'énergie donnant droit à « l'Eco-Prêt logement social »

Applicables aux bâtiments achevés avant 1948

**RTE : Réglementation thermique applicable aux bâtiments existants** : arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments

**CEE : Certificats d'économie d'énergie** : arrêté du 19 décembre 2006 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et arrêté du 19 juin 2006 définissant les opérations standardisées d'économie d'énergie (rectificatif)

	Intervention	Exigences	Points attribués
Isolation	Toitures terrasse, rampants de pentes inférieure à 60deg ; planchers de combles perdus	-CEE niveau max pour toitures terrasses (R≥3,5 m <sup>2</sup> K/W) CEE niveau max pour combles ou de toitures terrasses (R≥5 m <sup>2</sup> K/W)	4
		Niveau réglementaire RTE 2007	3
	Murs donnant sur extérieur	(Si existence de pignons, 3 points sur les murs hors pignons et 3 points pour les pignons) Niveau réglementaire RTE 2007	6

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

	Murs sur locaux non chauffés	Exigences référentiel CEE niveau maximum ( $R \geq 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$ )	3
		Niveau réglementaire RTE 2007	2
	Planchers bas sur extérieur, parkings collectifs ou locaux	Exigences référentiel CEE niveau maximum ( $R \geq 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$ )	3
		Niveau réglementaire RTE 2007	2
	Baies vitrées	Exigences référentiel CEE niveau maximum ( $U_w \leq 2 \text{ W/m}^2\text{K}$ )	4
		Niveau réglementaire RTE 2007	3
Ventilation	Ventilation naturelle hygro ou stato-mécanique ou VMC simple flux	Niveau réglementaire RTE 2007	2
	VMC simple flux hygro ou VMC double flux	<b>-VMC double flux : niveau référentiel CEE</b> <b>-VMC Simple flux hygro-réglable</b> <b>Exigences référentiel CEE</b>	3
Chauffage	Pose de radiateurs chaleur douce et robinets thermostatiques	Exigences référentiel CEE	1
	Isolation réseau hors volume chauffé	Exigences référentiel CEE	1
	Installation d'un système de régulation de chauffage à combustible liquide ou gazeux	Si la chaudière n'est pas changée et si elle ne disposait pas d'un tel dispositif. -Système éligibles décrit dans le référentiel des CEE : <b>-Programmateurs d'intermittence</b> <b>Régulation par sonde de température extérieur</b>	1

Nombre de points obtenus	Montant du prêt €/logt	Montant Subvention CD67 €/lgt
7 points	9 000	1 900
13 points	12 000	2 350
19 points	14 000	2 650
22 points	15 000	2 900
26 points	16 000	2 900

4. Cas où le besoin d'emprunt de l'opération < montant forfaitaire de l'éco-prêt

Montant « éco-prêt » €/lgt	Montant Subvention CD67 €/lgt
< 3 000	280
Entre 3 000 et <5 000	750
Entre 5 000 et < 7 000	1130
Entre 7 000 et < 9 000	1500

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 21 :** Mobiliser les collégiens autour des enjeux de la transition énergétique par la création d'un conseil environnemental des jeunes et un budget participatif

<b>Finalités</b>	<p>Construire l'avenir des jeunes Bas-rhinois est une préoccupation essentielle du Département du Bas-Rhin. C'est pourquoi le Département est engagé depuis plusieurs années dans un plan de développement des actions éducatives, dont l'enjeu est de favoriser la construction de futurs citoyens autonomes et engagés au sein des collèges.</p> <p>En particulier, l'éducation au Développement Durable constitue un bon moyen d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, et les interactions entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.</p> <p>Ses principaux enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation des éco-citoyens de demain</li> <li>- la sensibilisation à la préservation des ressources,</li> <li>- la lutte contre les gaspillages</li> <li>- l'alimentation et l'éducation des jeunes à une alimentation locale et de qualité,</li> </ul> <p>L'enjeu est également de partager dans tous les établissements une culture commune du développement durable avec tous les acteurs, en vue de favoriser la transition énergétique et écologique</p>
<b>Actions</b>	Favoriser la démocratie d'implication pour faire de chaque collégien un acteur de la transition énergétique et écologique
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Réaliser un état des lieux des démarches en cours dans les établissements</b></li> <li>2. <b>Fédérer les éco-délégués autour d'évènements structurants</b></li> <li>3. <b>Faire émerger une thématique prioritaire par an</b></li> <li>4. <b>Créer avec les collégiens une instance départementale représentative :</b></li> <li>5. <b>Animer la démarche conjointement avec le rectorat</b></li> </ol>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>Avril à Octobre 2019 : Diagnostic</p> <p>Novembre 2019 : Organisation d'un forum départemental des éco-délégués</p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2020 : Installation du conseil environnemental des jeunes</p>

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Service Jeunesse et Vie Associative MADE / Service Milieux Naturels
<b>Acteurs</b>	Education Nationale CD68 Région Grand Est Ademe
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	Personnel CD pour l'animation de la démarche : 0,3 ETP



## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 22 :** Mettre en place une alimentation équilibrée et élaborée à partir de produits bio dans les restaurants scolaires

<b>Finalités</b>	<p>Le Conseil Départemental, par son lien fort avec les territoires et son implication quotidienne auprès des plus jeunes et des plus fragiles, peut apporter des réponses aux enjeux en lien avec l'alimentation (économiques, éducatifs et sociaux, environnementaux) et contribuer au développement et au dynamisme de son territoire.</p> <p>Le Département mène ainsi une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio.</p>
<b>Actions</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Améliorer la qualité des menus proposés dans les restaurants scolaires</b></li> <li><b>2. Atteindre</b>, à l'horizon 2022 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>20%</b> de produits bio dans les restaurants scolaires</li> <li>➢ <b>50%</b> de produits locaux dans les restaurants scolaires</li> </ul> </li> </ol>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Accompagner les équipes de cuisine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les équipes, animer des groupes de travail</li> <li>- Mettre à disposition des outils (calendriers de saisonnalité, recettes)</li> <li>- Déployer les Plans de Maîtrise Sanitaire</li> <li>- Valoriser les métiers de restauration</li> </ul> </li> <li><b>2. Equiper les cuisines des restaurants scolaires pour favoriser le « fait maison » et limiter les gaspillages</b></li> <li><b>3. Accompagner les établissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimenter la mutualisation de commandes entre établissements</li> <li>- Evaluer le groupement d'achat et proposer des améliorations</li> <li>- Former les responsables des achats</li> <li>- Développer l'offre en produits locaux en partenariat avec la Chambre d'Agriculture</li> </ul> </li> <li><b>4. Communiquer auprès des convives et des parents :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des semaines thématiques « ici on mange bio et local »</li> <li>- Proposer une charte graphique pour l'affichage des menus et de l'origine des produits</li> <li>- Communiquer sur les actions du CD par le biais des outils disponibles (facebook, Tout le Bas-Rhin, bas-rhin.fr, etc.)</li> <li>- Elaborer une plaquette d'information sur la restauration scolaire</li> <li>- Valoriser les démarches exemplaires (par ex : label Ecocert en cuisine)</li> </ul> </li> <li><b>5. Lutter contre le gaspillage alimentaire</b> (voir fiche déchets)</li> <li><b>6. Améliorer les moyens de mesure :</b> équiper les collèges avec un logiciel de suivi de la restauration performant</li> </ol>

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Action en cours  Programme de travail élaboré pour chaque année scolaire</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Service Vie Quotidienne des Collégiens MADE / Service Milieux Naturels</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>Chambre d'Agriculture Education Nationale CINE et ARIENA</p>
<p><b>Eléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Logiciel de restauration : coût estimé : 90 000 €HT          Equipement cuisines : <b>A compléter Collèges</b>          Convention Chambre d'Agriculture : 80 800€          AMI « Mangeons Sain, bio et local, et jetons moins » : 60 K euros dans le cadre de l'AMI 2018          Accompagnement LDA : A compléter          Personnel CD : 1.1 ETP</p>

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 23 :** Mieux faire connaître et susciter les emplois de demain en soutenant les filières d'excellence Transitions énergétique dans les collèges

<b>Finalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le collégien aux enjeux du développement durable</li> <li>- Susciter un intérêt pour le domaine de l'écologie</li> <li>- Valoriser les métiers du territoire auprès des collégiens, les métiers du domaine écologique ou en lien avec le développement durable</li> </ul>
<b>Actions</b>	<p>Sensibiliser un groupe de collégiens bas-rhinois (de 15 à 20) aux enjeux et métiers du développement durable pendant les heures de cours dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires et dans le cadre du programme scolaire (environ 2h par semaine), en mobilisant les partenariats en lien avec le secteur d'activité concerné.</p>
<b>Modalité et descriptif de mise en œuvre</b>	<p>Le Département du Bas-Rhin lance un appel à projets d'une durée de 3 ans. Toute thématique a vocation à être traitée sous réserve d'un projet pédagogique détaillé et argumenté et en cohérence par rapport au projet d'établissement du collège. Le développement durable peut en être une.</p> <p>Les collèges bas-rhinois intéressés devront fournir un projet détaillé comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'argumentaire appuyant le choix du secteur d'activité</li> <li>• La liste des partenaires mobilisés (nature des partenariats déjà engagés ou à construire)</li> <li>• Les objectifs à atteindre à l'issue de chaque année, le calendrier de l'action et les livrables correspondants (exposition, productions ...)</li> <li>• Le public cible :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- un même groupe d'élèves (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) sur 3 ans</li> <li>- un groupe d'élèves (multi niveaux ou non) sur 1 an</li> </ul> </li> </ul> <p>La démarche proposée par le collège devra s'appuyer sur un vrai projet pédagogique fédérant toute la communauté éducative et associant les acteurs locaux partenaires</p> <p>Durant l'année, un ou plusieurs points d'étape Département/établissement seront organisés.</p> <p>A l'issue de chaque année scolaire, l'établissement devra fournir un bilan intermédiaire.</p> <p>Le Département soutient financièrement les projets (modalités en cours de définition).</p>

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement de l'appel à projets : rentrée 2019</li><li>- Mise en œuvre du dispositif : à partir de septembre 2020, pendant 3 ans. Si le projet est mûr, possibilité de démarrer dès début 2020</li></ul>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	Le dispositif est proposé par le Département du Bas-Rhin – MESJ - et est porté par l'établissement concerné.
<b>Acteurs</b>	Le Département du Bas-Rhin, le rectorat, les établissements scolaires, les acteurs / partenaires propres à chaque projet.
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Enveloppe de 60 000€ / an pour l'ensemble des projets soutenus (toutes thématiques confondues).</li></ul> Versement sous forme d'une subvention pluriannuelle dans le cadre d'un contrat d'objectifs Département/Etablissement scolaire <ul style="list-style-type: none"><li>- Humaine : agent du département (chef de projet) 0,2 ETP</li></ul>

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 24 :** Faire du futur collège Katia et Maurice KRAFT d'Eckbolsheim un établissement exemplaire en termes de transition énergétique :  
filiale d'excellence, bâtiment passif et à énergie positive

<p><b>Finalités</b></p>	<p>La reconstruction du collège adoptée en séance plénière du 13 décembre 2018 est un projet phare permettant d'agir sur l'attractivité des collèges publics de l'Eurométropole.</p> <p>D'une capacité cible de 600 élèves, le collège d'Eckbolsheim va être entièrement reconstruit. Réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département, ce bâtiment sera exemplaire en matière de transition écologique et de développement durable. A ce titre, il vise un objectif ambitieux : être le premier bâtiment passif à énergie positive.</p> <p>Il s'agit en effet de réduire au maximum l'empreinte environnementale afin d'offrir un support pédagogique à grande échelle pour la communauté éducative. Ce dernier pourra notamment faire l'objet d'une filière d'excellence (une option dédiée aux enjeux et aux métiers du développement durable) permettant aux jeunes générations de se familiariser et de mieux comprendre les enjeux de notre société actuelle.</p> <p>En dotant le collège d'une identité forte, celui-ci peut :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- être utilisé comme support pédagogique pour les disciplines enseignées</li><li>- créer une émulation et valoriser l'engagement actif de la communauté éducative</li><li>- outiller les enseignants dans leur travail d'éducation au développement durable</li><li>- permettre aux élèves d'être moteurs d'un projet positif</li></ul>
<p><b>Actions</b></p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Engager un travail de co-construction avec l'Education Nationale, la communauté éducative visant à articuler l'ambition du bâtiment à un projet éducatif fort</li><li>2) Impliquer les élèves et les enseignants d'aujourd'hui dans la démarche pour imaginer une filière d'excellence ambitieuse dans le domaine de la transition énergétique</li><li>3) Mobiliser les acteurs du territoire (associations, entreprises...) pour prendre part à cette filière d'excellence, au travers d'interventions, visites de sites ou d'usines</li><li>4) Créer un véritable think tank ou laboratoire d'idées à l'échelle du collège permettant de poursuivre la réflexion d'optimisation en matière de développement durable au sein du collège et pour nourrir la réflexion de tous les collèges du territoire</li></ol>

**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans le programme technique détaillé de l'objectif de bâtiment passif à énergie positive (à savoir une consommation de chauffage de moins de 15 kwh/m<sup>2</sup>/an complété par une production d'énergie renouvelable permettant de couvrir les besoins du bâtiment)</li> <li>- Constituer un pôle de partenaires dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (ADEME, RGE, Associations, Universités,...) intéressés par un projet de pôle pédagogique filière d'excellence dans le domaine de la transition énergétique</li> <li>-</li> </ul>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p><u>Calendrier prévisionnel reconstruction bâtiment</u>  Programme de maîtrise d'œuvre : 2019  Lancement concours de maîtrise d'œuvre : fin 2019  Etudes de conception : 2020-2021  Appel d'offres travaux : 2021  Début des travaux : fin 2021  Livraison : septembre 2023  Calendrier révisé construction pôle excellence filière transition énergétique  Co-construction du projet éducatif avec l'Education Nationale et la communauté éducative : dès 2019</p>
<p align="center"><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Service construction et Unité Projets Stratégiques  MESJ / Direction des Politiques Educatives et Sportives</p>
<p align="center"><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne :  MESJ / DIRPI et DPES</p> <p>En externe :  Les constructeurs privés (Entreprises et prestataires intellectuels)  L'éducation nationale (collège, Inspection Académique, Rectorat,...)  La mairie d'Eckbolsheim (foncier, permis de construire, autorité de police)  L'EMS (foncier, instruction permis de construire)  Le SDIS  L'ADEME  Associations œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables et plus largement dans le domaine de la transition énergétique.</p>
<p align="center"><b>Éléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>14,5 M€ budget prévisionnel pour la construction d'un collège 600 avec demi-pension et logements de fonction sans équipements sportifs  Mobilisation de 3 ETP environ</p>

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

### ACTION 25 : Former les collégiens à la sobriété énergétique

<b>Finalités</b>	<p>Les dépenses en eau et énergie des collèges représentent plus de 5 millions d'euros par an.</p> <p>La maîtrise de ces dépenses représente un enjeu de taille pour le Département, et passe en partie par une modification des comportements des usagers.</p> <p>Mais ces bâtiments, notamment les plus innovants, peuvent également représenter un levier d'éducation et de sensibilisation des collégiens aux enjeux liés à l'énergie et aux impacts des comportements sur l'environnement.</p>
<b>Actions</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Sensibiliser les collégiens aux éco-gestes</b></li> <li><b>2. Impliquer les usagers dans les démarches de réduction des dépenses énergétiques</b></li> </ol>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>7. Accompagner les établissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'accompagnement par Alter Alsace Energie (10 collèges par an)</li> <li>- Elaborer des outils pédagogiques de sensibilisation et des animations et les proposer aux établissements</li> </ul> </li> <li><b>8. Utiliser le bâtiment « collège » comme support d'apprentissage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier les collégiens à l'usage des technologies modernes de gestion des bâtiments (domotique)</li> <li>- Développer une filière d'excellence « techniques de l'énergie »</li> <li>- Soutenir les démarches en lien avec l'énergie dans la labellisation E3D</li> </ul> </li> <li><b>9. Organiser la communication autour de l'énergie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur les établissements exemplaires</li> <li>- Communiquer les indicateurs « eau et énergie » auprès des usagers des collèges et des parents</li> </ul> </li> </ol>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>Action en cours</p> <p>Programme de travail élaboré pour chaque année scolaire</p>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières / unité projets stratégiques</p> <p>MESJ / Direction des Politiques Educatives et Sportives / Service « Vie quotidienne des collégiens »</p>
<b>Acteurs</b>	<p>En interne : service milieu naturel, service amélioration de l'habitat privé</p> <p>En externe : association Alter Alsace Energie pour des accompagnements ciblés de 10 établissements maximum par an</p>
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	<p>En interne : 0.3 ETP</p> <p>Convention de partenariat avec l'association Alter Alsace Energie 10 000 €/an</p>

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 26 :** Déployer le label E3D pour engager les collèges vers l'excellence environnementale

<b>Finalités</b>	<p>Suite à une circulaire ministérielle de février 2015 relative au déploiement de l'éducation au développement durable, l'Académie de Strasbourg, partenaire du CD67 sur le volet éducatif, a lancé une démarche de labellisation « Établissement en Démarche de Développement Durable », dite « E3D ».</p> <p>L'objectif est d'encourager les établissements à s'engager dans une démarche globale de développement durable associant des actions éducatives et des actions portant sur la gestion et la maintenance de l'établissement, dans le cadre si possible de partenariats locaux.</p> <p>Ce label est également déployé dans le Haut-Rhin.</p> <p>Cette démarche rejoint le plan d'actions éducatives et permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>valoriser et rendre visibles les collèges bas-rhinois déjà engagés dans une démarche globale de développement durable</b> : collèges en Agenda 21 et collèges ayant testé avec le soutien du Conseil Départemental des démarches innovantes, comme le développement des circuits de proximité ou les plans de déplacement de collèges</li> <li>- <b>prendre le relai de l'accompagnement Agenda 21</b> des collèges, qui n'a plus cours</li> <li>- <b>maintenir la mobilisation dans les collèges</b> au-delà des expérimentations accompagnées, en inscrivant leur démarche dans la durée,</li> <li>- <b>renforcer la mobilisation des équipes pédagogiques</b> des collèges sur ces thèmes et ainsi de faire le lien entre les actions techniques et les enseignements</li> </ul> <p>16 collèges (sur 90) et une cité scolaire ont obtenu le label E3D depuis 2017.</p> <p>Au-delà de la stricte démarche de labellisation, l'enjeu est de partager dans tous les établissements une culture commune du développement durable avec tous les acteurs (ATC, élèves, agents administratifs, professeurs, parents, etc.)</p>
<b>Actions</b>	<p>En considérant que la démarche de labellisation est basée sur le volontariat et qu'il est possible d'intégrer 6 à 7 collèges chaque année, il est proposé un objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 50 % des collèges bas-rhinois labellisés en 2022,</li> <li>➢ 80 % des collèges bas-rhinois labellisés en 2025</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>6. <b>Mettre à disposition de tous les collèges des outils de sensibilisation au Développement Durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des animations par les Jeunes Volontaires en Service Civique</li> <li>- Accompagner de façon approfondie quelques collèges (thématiques énergie et alimentation)</li> </ul>



**AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION ENERGETIQUE**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des outils de sensibilisation : panneaux, affiches, expositions, plaquettes, etc.</li> <li>7. <b>Faire des collèges des vitrines du développement durable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investir pour réduire les dépenses d'énergie (voir fiche énergie)</li> <li>- Améliorer l'équipement des collèges pour les rendre plus économes (mousseurs, chaudières, etc.)</li> <li>- Intégrer le DD dans les réflexions sur les PEPS</li> </ul> </li> <li>8. <b>Former les agents du Département pour en faire des ambassadeurs du Développement Durable dans les collèges :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les thématiques DD dans les animations réseau des agents de maintenance et de restauration</li> <li>- Intégrer dans les fiches de poste des ATC des exigences DD par métier</li> <li>- Former les agents à la gestion différenciée des espaces extérieurs, au zéro-pesticides, aux bonnes pratiques, à l'usage de produits éco-labélisés, à la qualité de l'air, aux COV</li> <li>- Intégrer les actions de prévention, Ambroisie, moustique tigre, labo vert etc. dans la gestion des collèges</li> <li>- Réaliser des fiches techniques « maintenance » (gestion des déchets, compostage, etc.) et « restauration » (« bar à salades, etc »)</li> </ul> </li> <li>9. <b>Favoriser l'installation d'espaces de biodiversité dans les collèges :</b> Mares pédagogiques, opération « un carré pour la biodiversité », ruches, vergers pédagogiques, etc... <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des fiches techniques et les relayer auprès des établissements</li> <li>- Informer le personnel technique et pédagogique</li> </ul> </li> <li>10. <b>Accompagner 5 à 10 nouveaux collèges chaque année dans leur démarche de labellisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les collèges pouvant prétendre à la labellisation</li> <li>- Former les candidats à la labellisation</li> </ul> </li> <li>11. <b>Animer conjointement avec le rectorat le réseau des établissements labellisés :</b> formations / journées d'échange</li> <li>12. <b>Valoriser les métiers du développement durable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des journées de l'orientation sur les métiers du DD</li> <li>- Proposer des filières d'excellence en lien avec le DD</li> </ul> </li> </ul>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p align="center">Action en cours</p>

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 27 :** Accompagner les collèges pour réduire leur production de déchets

<b>Finalités</b>	<p>Le Conseil Départemental s'engage aux côtés des collèges dans leurs projets de développement durable.</p> <p>Pour la gestion des déchets, l'enjeu majeur dans les collèges est de combiner la maîtrise des quantités produites avec une gestion conforme à la réglementation en vigueur (article L 541-21-1 et R-543-225 et 226 du Code de l'Environnement), et à un coût supportable pour les établissements.</p>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Maitriser le coût des déchets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diminuer les volumes</li> <li>○ Adapter la dotation en bacs</li> <li>○ Harmoniser les tarifs par territoire</li> </ul> </li> <li>→ <b>Se mettre en conformité avec la réglementation</b> pour les biodéchets (obligation de collecte si production &gt;10t /an)</li> <li>→ <b>Former les futurs éco-citoyens</b> à la gestion de leurs ressources.</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic approfondi dans 4-5 collèges type (nature, volume, filières)</li> <li>- Engager les concertations par territoire sur les règles tarifaires avec les EPCI compétents pour la collecte des déchets.</li> <li>- Concevoir des outils de prévention/gestion des déchets (supports pédagogiques adaptés)</li> <li>- Réaliser un état des lieux et promouvoir le traitement in situ.</li> <li>- Identifier les collèges soumis à l'obligation de collecte des biodéchets et proposer des solutions de gestion adaptées.</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>Réalisation des diagnostics : 2019 Collectes de biodéchets : 2020 Tarification : 2019/20 Formation des éco-citoyens: en cours Traitement in situ : en cours</p>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	<p>MESJ / Service Vie Quotidienne des Collégiens MADE / Service Milieux Naturels</p>
<b>Acteurs</b>	<p>EPCI gestion des déchets ADEME</p>
<b>Éléments financiers/ Ressources</b>	<p>Personnel : 0,5 ETP Investissement type tables de tri, matériel biodéchets</p>

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Accompagner les Collégiens et les Bas-Rhinois vers l'éco-citoyenneté

**ACTION 28 :** Communiquer pour valoriser les actions et engager les citoyens de demain

<b>Finalités</b>	<p>Avec 47 000 jeunes répartis sur 90 collèges et plus de 3 millions de repas servis chaque année dans les restaurants scolaires, les collèges sont des vecteurs incontournables des politiques éducatives du Département. Le Département a souhaité mettre en place une politique forte de promotion du développement durable dans les collèges avec pour principaux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'alimentation et l'éducation des jeunes à une alimentation locale et de qualité,</li> <li>- la sensibilisation à la préservation des ressources,</li> <li>- la lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- la formation des éco-citoyens de demain.</li> </ul>
<b>Actions</b>	<p>Les principaux objectifs pour accompagner les jeunes vers l'éco-citoyenneté sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre en valeur, communiquer et diffuser les démarches exemplaires</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les collégiens au développement durable dans toutes ses dimensions</b></li> <li>- <b>Intégrer les problématiques de développement durable</b> dans la vie quotidienne des collèges : salles de classe, restaurants scolaires, gestion des déchets, des espaces verts.</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Création d'outils de sensibilisation</b> aux thématiques du développement durable pour des interventions auprès des collégiens et des équipes techniques et pédagogiques: gaspillage alimentaire, gestion des ressources, prévention des déchets et biodiversité.</li> <li>- Formation des ATC (Agents Techniques de Collèges)</li> <li>- Développement des partenariats (rectorat, chambre d'agriculture, associations, CD68...)</li> <li>- <b>Organisation d'évènements à portée départementale autour du Développement Durable</b></li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'outils 2018 – 2020</li> <li>- Formation/sensibilisation : tout au long de l'année</li> <li>- Partenariats : annuels</li> <li>- Evènement départemental : 2 à 3/an</li> <li>-</li> </ul>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Service Vie Quotidienne des Collégiens MADE / Service Milieux Naturels
<b>Acteurs</b>	Chambre d'Agriculture
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	Personnel 0,3 ETP + 1 service civique Potentiellement : investissement supports de communication

## AXE 2 : AGIR AUPRES DES BAS-RHINOIS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

**OBJECTIF :** Promouvoir auprès des Bas-Rhinois les éco-gestes

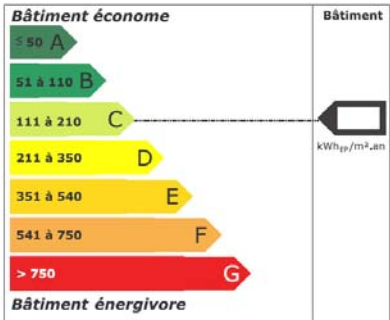
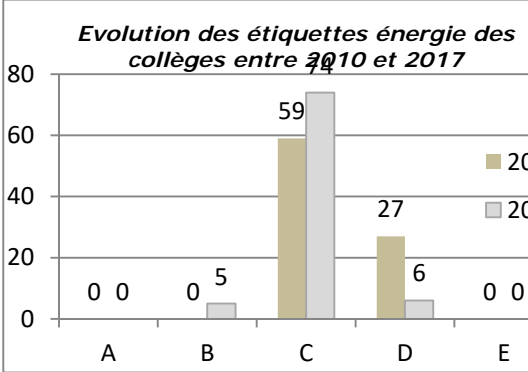
**ACTION 29:** Faire de chaque occupant/agent des bâtiments départementaux un acteur de la transition énergétique

<b>Finalités</b>	Faire de chaque agent, un acteur pleinement engagé de la transition énergétique Engager des réflexions pour réussir à modifier les comportements des usagers des bâtiments départementaux.
<b>Actions</b>	<b>Sensibiliser les agents et occupants des bâtiments départementaux aux éco-gestes</b>  <b>Impliquer les usagers dans les démarches de réduction des dépenses énergétiques</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<b>Développer une stratégie et des actions de communication et sensibilisation</b> pour tous les agents départementaux <b>Développer des outils pédagogiques</b> et de sensibilisation autour des éco-gestes pour inciter au changement <b>Inciter et encourager les agents à devenir des ambassadeurs de la transition énergétique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier un agent par site qui connaît le bâtiment et le fonctionnement de ses équipements, pour assurer l'interface technique et la communication auprès de ses collègues</li> <li>- Mobiliser un agent par service ou secteur pour en faire un ambassadeur de la transition énergétique</li> <li>- Intégrer et coupler cette démarche avec les autres actions en cours sur la collectivité (ex : challenge « Au boulot à vélo »)</li> </ul> <b>Organiser des évènements récurrents, type « le Département se met au vert », pour sensibiliser sur le long terme les agents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur les actions exemplaires en cours</li> <li>- Engager des réflexions sur les sujets d'actualité de la transition énergétique</li> <li>- Inclure les territoires pour engager des réflexions/ actions ciblées</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	2019 Programme de travail à élaborer avec l'équipe projet sur la transition énergétique
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Direction des Politiques Immobilières / unité projets stratégiques GDS/Délégation au développement social
<b>Acteurs</b>	En interne : service communication L'équipe projet sur la transition énergétique
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	En interne : des temps d'ETP

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE, SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 30** : Fixer des objectifs de performance ambitieux pour chaque opération de construction rénovation et maintenance et engager une rénovation exemplaire en bâtiment passif

<p><b>Finalités</b></p>	<p>Favoriser l'efficacité énergétique dans les bâtiments pour réduire les consommations</p>
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Constructions neuves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bâtiment passif ou bâtiment à énergie positive (BEPOS)</li> </ul> <p><b>Rénovation globale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- systématiser les études pour aller vers le bâtiment passif</li> <li>- Réaliser une opération test en rénovation passive</li> <li>- Atteindre à minima sur l'ensemble des rénovations globales le niveau bâtiment basse consommation (BBC)</li> </ul> <p><b>Travaux de maintenance :</b> Mener des travaux de maintenance en visant le niveau « BBC compatible » et en respectant les critères techniques des certificats d'économie d'énergie.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Prescriptions systématiques des objectifs ci-dessus</b> auprès des maîtres d'œuvres et des entreprises sur l'ensemble des opérations : concerne l'ensemble des opérations des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI 1 et PPI 2) et du Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM).</p> <p>Pour les opérations des PPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours à un <b>Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) expert de la performance énergétique pour les grosses opérations</b></li> <li>- <b>intégration des contrats de maintenance des équipements chauffage ventilation et climatisation avec garantie de performance dès le stade des études avant-projet</b>, en lien avec la fiche n°6 « Garantir la performance énergétique des équipements »</li> <li>- <b>Etudier systématiquement l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et des équipements dans les travaux</b></li> </ul> <p><b>Information et formation des équipes</b> (chefs de projets et techniciens) de la Direction des Politiques Immobilières.</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Récurrent, concerne toutes les opérations travaux menées sur le patrimoine départemental (PPI Collèges, PPM et déploiement de la stratégie immobilière des bâtiments départementaux) Plans de formation à construire en 2019.</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières (DIRPI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service construction (SC) pour les constructions neuves et rénovations globales</li> <li>- Service Gestion et Entretien du Patrimoine Immobilier (SGEPI) pour les travaux de maintenance</li> <li>- Unité Projets Stratégiques (UPS) / Cellule Energie pour l'appui aux chefs de projets et techniciens</li> </ul>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne : MESJ / DIRPI / Service marché public et comptabilité Les chefs d'établissement, les agents techniques des collèges (ATC) et les usagers des bâtiments Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB) à associer systématiquement aux choix techniques et d'équipements</p> <p>En externe : Les gestionnaires des collèges Les programmistes, assistants à maîtrise d'ouvrage, maitres d'œuvres et entreprises de travaux.</p>
<p><b>Éléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Toutes les opérations PPI sont actuellement en phase de programmation, les budgets ne seront confirmés qu'une fois les programmes clairement définis. L'évolution de l'enveloppe financière des travaux imputables à la prise en compte des enjeux de la transition énergétique sera soumise au COPIL de chaque programme pour validation (niveau de performance, engagement financier). Les possibilités de financement offertes par les programmes européens (FEDER) et nationaux (PIA 1, 2 ou GPI) seront mobilisées.</p> <p>Le coût de construction d'un bâtiment représente moins de 30% du coût global du bâtiment sur sa durée de vie. Plus de 70% est composé des coûts de gros entretien renouvellement, d'exploitation maintenance et de fluides. Une approche en coût global est systématiquement demandée pour les opérations de constructions neuves et rénovations globales, afin de choisir des solutions en connaissant leur impact sur toute la durée de vie du bâtiment.</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030  
par rapport à 2010

**ACTION 31** : Valoriser les travaux de performance énergétique avec les Certificats d'Economie d'Energie

<b>Finalités</b>	Favoriser l'efficacité énergétique
<b>Actions</b>	<b>Respecter les critères techniques permettant d'obtenir des certificats d'économie d'énergie</b> pour les travaux de maîtrise de l'énergie dans l'existant <b>Valoriser les actions et travaux de maîtrise de l'énergie effectués</b> , en plus des économies de fonctionnement réalisées pour générer des recettes financières pour le Département.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication des critères techniques auprès des entreprises dans le cadre des marchés de travaux du Département</li> <li>- Recensement des travaux éligibles sur le patrimoine départemental et des actions éligibles menées dans le soutien aux rénovations de logements et dans la lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- Dépôt de dossiers de certificat d'économie d'énergie</li> <li>- Vente de ces certificats aux moments opportuns pour générer une recette pour la collectivité</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	Récurrent, un dépôt annuel
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie
<b>Acteurs</b>	<p>En interne :</p> <p>MESJ / DIRPI chefs de projets et techniciens MADE / Secteur Habitat et Logement pour les travaux de rénovations de logements et les actions de lutte contre la précarité énergétique</p> <p>En externe :</p> <p>Les entreprises de travaux Le pôle national d'instruction des certificats d'économie d'énergie (CEE) Le gestionnaire du registre des CEE Les sociétés qui achètent les CEE (fournisseurs assujettis à quotas ou intermédiaires)</p>
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	1,52 M€ de recettes depuis la mise en place de ce dispositif au sein du Département en 2009, dont 1 million € depuis 2017 Mobilisation d'1/4 d'ETP environ

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 32** : Appliquer les consignes de température dans les bâtiments en hiver

<b>Finalités</b>	Favoriser la sobriété énergétique dans les bâtiments
<b>Actions</b>	<p>Les températures sont définies en fonction des usages des locaux et du public concerné. Elles ont vocation à garantir le confort des usagers tout en maîtrisant les consommations d'énergie.</p> <p><b>Températures intérieures de consigne de chauffage en occupation :</b>          Locaux de réserve, garage de stockage camion : 5°C          Préau fermé, hall, circulation : 14°C          Gymnase, salles de sport, sanitaire, ateliers maintenance mécanique, atelier avec activité physique : 16°C          Cuisine : 18°C          Salle de classe, salle polyvalente, réfectoire et atelier sans activité physique : 19°C          Bureau : 19°C, avec une tolérance de plus 2°C selon les caractéristiques des sites          Vestiaire : jusqu'à 21°C          Locaux PMI, cabinet médical, infirmerie : 20-22°C</p> <p><b>Températures intérieures de consigne de chauffage en inoccupation :</b>          inoccupation de moins de 48 heures : les températures doivent être réduites de 4°C par rapport à la consigne en occupation          inoccupation supérieure à 48 heures : les installations sont à programmer en hors-gel (consigne à ajuster entre 8 et 12°C, selon la qualité du bâtiment et les risques associés)</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Un plan de communication devra accompagner la mise en place de ces consignes de température.</p> <p>L'action consiste à paramétrer les consignes indiquées ci-dessus dans les régulations des installations de chauffage.</p> <p>La mise en œuvre sera accompagnée sur certains bâtiments, en fonction des problèmes spécifiques qui pourront être identifiés (information, analyse des problèmes, campagnes de mesure pour vérifier la cohérence entre la programmation et le réel ...). Les sites HDD, MCD, UTAMS et UTCD seront prioritairement concernés par cet accompagnement.</p> <p>La communication avec les agents se fera en lien avec la fiche action de l'Axe 2 « Faire de chaque occupant/agent des bâtiments départementaux un acteur de la transition énergétique ».</p> <p>Une attention particulière est à porter sur les périodes d'inoccupation des bâtiments en s'assurant que les consignes de températures réduites sont bien appliquées.</p> <p>Pour information, 1°C de plus de consigne de température fait augmenter la consommation d'environ 7% pour la majorité des</p>



**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

	<p>bâtiments. Dans les bâtiments les plus performants et qui sont moins énergivores, cela peut faire augmenter jusqu'à 15% les consommations.</p> <p>Base réglementaire chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- code de la construction et de l'habitation, articles R 131-20 et R 131-21, modifiés par le décret n°2007-363 du 19 mars 2007</li> <li>- Arrêté du 25 juillet 1977</li> <li>- Décret n°74-1025 datant du 3 décembre 1974</li> </ul>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>1<sup>er</sup> semestre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plan de communication pour les usagers</li> <li>- information et accompagnement des gestionnaires, ATC dans les collèges et des chefs d'établissements dans les bâtiments départementaux</li> </ul> <p>2eme semestre 2019 : mise en application des consignes à l'ensemble des collèges et des bâtiments départementaux, en lien avec les entreprises de maintenance chauffage</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB) en relais d'information et d'accompagnement</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne : Les agents techniques des collèges (ATC) dans les collèges Les chefs d'établissements dans les bâtiments départementaux Service Vie Au Travail</p> <p>En externe : Les gestionnaires dans les collèges Les entreprises de maintenance et d'exploitation chauffage</p>
<p><b>Eléments financiers/Ressources</b></p>	<p>Temps humain pour communiquer et accompagner</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 33** : Concilier sobriété et confort d'été

<b>Finalités</b>	Favoriser la sobriété énergétique dans les bâtiments
<b>Actions</b>	<p align="center"><b>- Appliquer les consignes de température dans les bâtiments équipés de climatisation :</b></p> <p>Les températures sont définies en fonction des usages des locaux et du public concerné.</p> <p><b>Températures intérieures de consigne de climatisation en occupation :</b> 26°C et maximum -8°C de différence par rapport à la température extérieure</p> <p><b>Pas de climatisation en inoccupation</b></p> <p><b>Locaux particuliers :</b> locaux techniques informatiques (si équipement indispensable) : 25°C</p> <p align="center"><b>- Pour les bâtiments non équipés de climatisation :</b></p> <p>Elaborer une <b>méthodologie</b> dédiée à l'amélioration du confort d'été dans les bâtiments existants.</p> <p>Les collèges, du fait de la fermeture des bâtiments en été, ne sont et ne seront pas équipés de climatisation.</p>
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<p>Un plan de communication devra accompagner la mise en place de ces consignes de température.</p> <p>La première action consiste à paramétrer les consignes indiquées ci-dessus dans les régulations des installations de climatisation.</p> <p>La mise en œuvre sera accompagnée sur certains bâtiments, en fonction des problèmes spécifiques qui pourront être identifiés (information, analyse des problèmes, campagnes de mesure pour vérifier la cohérence entre la programmation et le réel ...). Les sites HDD, MCD, UTAMS et UTCD seront prioritairement concernés par cet accompagnement.</p> <p>La communication avec les agents se fera en lien avec la fiche action de l'Axe 2 « Faire de chaque occupant/agent des bâtiments départementaux un acteur de la transition énergétique ».</p> <p>La deuxième action consiste à élaborer une méthodologie dédiée à l'amélioration du confort d'été dans les bâtiments existants.</p> <p>Le confort d'été est déjà pris en compte dans la méthodologie de projet pour les constructions et rénovations globales.</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

	<p>Base réglementaire climatisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- code de l'énergie, articles R.241-30 et R.241-31 du 1er juillet 2007</li> </ul>
<p><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>1<sup>er</sup> semestre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration de la méthodologie d'amélioration du confort d'été</li> </ul> <p>A partir de mai 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en application des consignes à l'ensemble des bâtiments, en lien avec les entreprises de maintenance et d'exploitation</li> <li>- mise en application de la méthodologie d'amélioration du confort d'été sur les sites le nécessitant</li> <li>- plan de communication pour les usagers</li> <li>- et accompagnement des gestionnaires, ATC dans les collèges et des chefs d'établissements dans les bâtiments départementaux</li> </ul>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie</p> <p>Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB) en relai d'information et d'accompagnement</p> <p>MESJ / DIRPI / chefs de projet et techniciens</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne :</p> <p>Les agents techniques des collèges (ATC) dans les collèges</p> <p>Les chefs d'établissements dans les bâtiments départementaux</p> <p>Le Service Vie au Travail (SVAT)</p> <p>En externe :</p> <p>Les gestionnaires dans les collèges</p> <p>Les entreprises de maintenance et d'exploitation</p>
<p><b>Eléments financiers/Ressources</b></p>	<p>Temps humain pour communiquer et accompagner</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 34** : Déployer un outil de pilotage et le suivi à distance des équipements et de leur consommation

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments en connaissant et maîtrisant les installations</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<p><b>Maîtriser la domotique et les gestions techniques centralisées (GTC)</b> des bâtiments pour garantir un pilotage des équipements techniques (chauffage, ventilation, rafraîchissement, éclairage et stores) en adéquation avec les besoins et usages du site</p> <p><b>Déployer des GTC chauffage / ventilation / rafraîchissement</b> sur la base de la solution technique choisie en 2018 sur toutes les opérations intégrant des travaux chaufferie ou régulation chauffage (14 sites équipés à ce jour), avec un accès pouvant permettre un suivi et un pilotage à distance</p> <p><b>Vérifier le pilotage des équipements pour l'optimiser</b> et intervenir rapidement en cas de dérive. La détection des dérives est traitée dans la Fiche Action 7 de l'AXE 1 «Améliorer le suivi des consommations »</p>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Formaliser un référentiel d'équipement en domotique /</b> gestion technique centralisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec des solutions types en fonction des besoins et usages des sites</li> <li>- Pour mettre à niveau au fur et à mesure les installations existantes obsolètes selon ce référentiel</li> <li>- Pour sécuriser et fiabiliser les connexions à distances sur les GTC</li> </ul> <p><b>Accompagner les utilisateurs</b> Vérifier et optimiser les paramètres de régulation avec la réalisation de campagnes de mesures</p> <p><b>Contribuer à l'élaboration de la future organisation de la maintenance des équipements chauffage, ventilation, climatisation</b> dans l'ensemble des bâtiments départementaux et des collèges, et en fonction de celle-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un niveau de formation suffisant pour tous les agents amenés à intervenir sur ces équipements (gestionnaire, ATC, EMB, techniciens cellule énergie)</li> <li>- Garantir la capacité des agents du CD67 à suivre les interventions des prestataires extérieurs</li> </ul>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p><i>2016 : audits GTC sur les collèges</i> 2017-2020 : mise à niveau des GTC obsolètes A partir de novembre 2018 : action récurrente annuelle de campagnes de mesures sur toute la saison de chauffe pour vérification des réglages des équipements et corrections si nécessaire A partir de 2019 : formalisation de la stratégie domotique / GTC, formations/accompagnements + contribution à la future organisation de</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

	la maintenance des équipements chauffage, ventilation, climatisation dans l'ensemble des bâtiments départementaux
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie
<b>Acteurs</b>	<p>En interne :</p> <p>MESJ / DIRPI techniciens et chefs de projet          Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB)          Direction des Services Informatiques          Agents Techniques des Collèges (ATC)</p> <p>En externe :</p> <p>Gestionnaires des collèges          entreprises de travaux électricité, chauffage et GTC          entreprises de maintenance</p>
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	<p>Ressources financières :</p> <p>Entre 20 et 50 k€/an de travaux de mise à niveau de GTC issu PPM/PPI</p> <p>Ressources humaines :</p> <p>Ingénieurs et techniciens de la cellule énergie en lien étroit avec les EMB et les techniciens maintenance 2<sup>ème</sup> niveau du SGEPI</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 35** : Déployer des contrats de performance énergétique et marchés globaux de performance sur des bâtiments départementaux et collèges

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments en garantissant leur performance tout en assurant le confort des usagers</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<p>Mettre en œuvre des CPE (contrats de performance énergétique) pour garantir l'atteinte réelle des performances des équipements sur toute la vie du bâtiment</p>
<p align="center"><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Mise en place de contrats de performance énergétique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>un premier contrat d'exploitation/maintenance avec intéressement à la performance à l'Hôtel du Département</i>, après les travaux de raccordement au réseau de chaleur dès 2019</li> <li>- <i>des contrats de performance énergétique sur un panel d'une dizaine de collèges</i> à définir (travaux + exploitation/maintenance des équipements avec intéressement à la performance)</li> </ul> <p><b>Etude de la future organisation de l'exploitation et la maintenance des équipements chauffage ventilation climatisation de l'ensemble des bâtiments départementaux</b> (en lien également avec les enseignements des actions de la fiche n°5 « Améliorer l'exploitation des équipements »)</p> <p><b>Mise en place d'une méthodologie pour intégrer des contrats de maintenance des équipements chauffage ventilation et climatisation avec garantie de performance dès le stade projet</b> pour les constructions neuves et les rénovations globales de bâtiments</p>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p><b>2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le panel de collèges pour les premiers CPE, ainsi que le contenu des contrats</li> <li>- étudier et mettre en place la méthodologie pour les constructions neuves et rénovations globales</li> <li>- réaliser un benchmark de l'organisation de la maintenance des équipements chauffage ventilation et climatisation dans les autres Départements</li> </ul> <p><b>2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place les marchés correspondants</li> <li>- Etude et décision concernant la future organisation de l'exploitation et la maintenance des équipements chauffage ventilation climatisation de l'ensemble des bâtiments départementaux</li> </ul> <p><b>A partir de 2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la nouvelle organisation de l'exploitation et la maintenance des équipements chauffage ventilation</li> </ul>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

	<p align="center">climatisation de l'ensemble des bâtiments départementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des CPE réalisés</li> </ul> <p><b>Calendrier spécifique à l'Hôtel du Département :</b>  <i>octobre 2018 : raccordement de l'Hôtel du Département au réseau de chaleur</i>  A partir de septembre 2019 : démarrage du nouveau contrat d'exploitation des équipements de l'Hôtel du Département avec un intéressement à la performance</p>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie pour les CPE</p> <p>et Service Gestion et Entretien du Patrimoine Immobilier (SGEPI) pour l'organisation de l'exploitation et la maintenance des équipements chauffage ventilation climatisation de l'ensemble des bâtiments départementaux</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne :</p> <p>MESJ / DIRPI / SGEPI, Service Construction et Service Marché Public et Comptabilité</p> <p>Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB)</p> <p>MESJ / Direction des Politiques Educatives et Sportives</p> <p>Service de la Commande Publique et Direction des Affaires Juridiques</p> <p>Agents Techniques des Collèges (ATC)</p> <p>En externe :</p> <p>Gestionnaires des collèges</p> <p>Assistant à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>entreprises spécialisées</p>
<p><b>Éléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage : entre 80 000 € et 150 000 € selon l'ampleur de la mission</p> <p>Coût des CPE : Selon contenu et périmètre des contrats</p> <p>Pour l'HDD : environ 80 000 €/an pour le contrat d'exploitation maintenance</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 36** : Améliorer le suivi des consommations

<b>Finalités</b>	Connaître plus finement les consommations de chauffage, électricité et eau des bâtiments et les dépenses associées pour agir
<b>Actions</b>	<p>Acquérir un outil de suivi à distance des consommations pour piloter et prendre des mesures correctives nécessaires</p> <p>Améliorer le suivi des consommations et dépenses en développant le suivi à distance (via les index factures et les relevés compteurs)</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Accompagner les collègues pour que chaque établissement réalise un suivi régulier de ses consommations en leur fournissant une aide méthodologique et des outils</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déceler d'éventuelles dérives pour pouvoir les corriger</li> <li>- Disposer de l'évolution des consommations et dépenses sur plusieurs années et sur l'ensemble des collègues et des principaux bâtiments départementaux, pour décider des actions à mener et réaliser des bilans</li> <li>- Optimiser les dotations pour les collègues</li> </ul> <p>Mettre en place une stratégie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bien exploiter la connaissance actuelle</li> <li>- définir quel niveau de connaissance sera à atteindre dans les années à venir et quel outil peut y répondre</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<p>Depuis 2009 : Suivi des consommations sur une base annuelle pour les collègues et sur la base des factures pour les bâtiments départementaux</p> <p><i>Depuis 2016 : diffusion d'affiches annuelles permettant aux collègues de visualiser l'évolution de leurs consommations d'énergies et des dépenses associées</i></p> <p><i>Fin 2018 :</i> <i>accès à distance aux consommations des grands sites départementaux et une majorité de collègues</i></p> <p>A partir de fin 2018 : tournée des collègues pour recueillir leurs pratiques et les accompagner au mieux dans le suivi de leurs consommations (et de leurs équipements)</p> <p>2019 : Formaliser la stratégie de suivi des consommations pour les années à venir</p>
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie



**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne : MESJ / DirPI et Direction des Politiques Educatives et Sportives Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB) Direction des Services Informatiques Chefs d'établissements pour les sites départementaux</p> <p>En externe : Gestionnaires des collèges Entreprise spécialisée si acquisition d'un logiciel métier</p>
<p><b>Eléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Temps humain pour mettre en place le suivi, compiler les données, les analyser et les exploiter</p> <p>Enveloppe financière à prévoir à terme selon la stratégie de suivi des consommations pour les années à venir (acquisition d'un logiciel métier, déploiement de la télé relève de compteurs)</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF :** Recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations des bâtiments d'ici 2030

**ACTION 37 :** Intégrer une part d'énergie renouvelable dans les contrats de fourniture d'énergie des collèges et bâtiments départementaux

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Contribuer au développement des énergies renouvelables, si possible locales, tout en maîtrisant les coûts de la fourniture d'énergie dans les collèges et bâtiments départementaux</p> <p>Encourager les fournisseurs à élargir leurs approvisionnements en énergie verte</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<p>Intégrer des critères ambitieux sur la part d'énergie verte dans les procédures d'appels d'offres pour l'achat de gaz et d'électricité pour les bâtiments départementaux et les collèges intéressés</p>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p>Dernier Appel d'offres réalisé en 2018 : en groupement avec l'Eurométropole de Strasbourg et des collectivités alsaciennes. Concerne l'ensemble des bâtiments départementaux (hors petits sites en tarifs bleus électricité), 75 collèges pour l'électricité et 51 collèges en gaz. Les parts d'énergies vertes obtenues pour ces marchés d'une durée de 4 ans sont beaucoup plus importants que dans les précédents marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>pour l'électricité quasiment 100% d'énergies vertes</b></li> <li>- <b>et pour le gaz jusqu'à 5%* d'énergies vertes.</b></li> </ul> <p>Dans la future procédure (2022) seront étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la possibilité d'encourager la provenance locale</li> <li>- l'intégration de la fourniture des tarifs bleus</li> <li>- l'objectif de viser une électricité verte pour 100% des bâtiments</li> <li>- l'augmentation de la part de biométhane</li> <li>- l'adhésion de tous les collèges</li> </ul>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p>Pour les collèges intéressés et les bâtiments départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2015 : Procédure d'appel d'offre pour la fourniture d'électricité, avec l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)</li> <li>- 2016 : Procédure d'appel d'offre pour la fourniture de gaz porté par le CD67</li> <li>- 2018 : Procédure d'appel d'offre pour la fourniture d'électricité et de gaz, en groupement avec le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres collectivités alsaciennes.</li> </ul> <p>Pour 2022 : nouvelle procédure à lancer avec tous les collèges.</p>
<p align="center"><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p>MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie Service de la Commande Publique</p>
<p align="center"><b>Acteurs</b></p>	<p align="center">EMS, CD68, SDIS 67 et 68 et SDEA</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

<p><b>Eléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Economie de 385 000 € en 2016 sur la facture d'électricité des bâtiments départementaux et collèges sur un an (l'économie dépend également de la consommation).</p> <p>Le cours des marchés d'énergie est actuellement à la hausse, les budgets affectés aux dépenses d'énergie seront à revoir en conséquence (3% d'augmentation sur le gaz et 5% sur l'électricité prévu pour 2019)</p> <p>Procédure réalisée uniquement avec l'expertise interne au CD67 et à l'EMS, pas d'AMO.</p>
---	---

\* au vu des disponibilités en biométhane et du nombre de sites concernés, une part de 5% est supérieure aux prévisions de la stratégie élaborée pour préparer ces marchés

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations des bâtiments d'ici 2030

**ACTION 38** : Développer les raccordements en réseaux de chaleur et les alimenter en énergies renouvelables

<p align="center"><b>Finalités</b></p>	<p>Favoriser le développement des énergies renouvelables</p> <p>Favoriser le développement des réseaux de chaleur</p>
<p align="center"><b>Actions</b></p>	<p>Augmenter la part d'énergie renouvelable (ENR), via des réseaux de chaleur ou en direct, dans les consommations de chauffage des collèges et bâtiments départementaux</p>
<p align="center"><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Étudier systématiquement des scénarios ENR</b> pour la production de chauffage (chaufferies bois, pompes à chaleur, ...) dès lors qu'un besoin de renouvellement des installations de chauffage est nécessaire</p> <p><b>Étudier systématiquement le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur existant</b> dès lors qu'un besoin de renouvellement des installations de chauffage est nécessaire ou lorsqu'il y a une opportunité de raccordement pertinente</p> <p>Etudier la possibilité de partenariat avec d'autres collectivités pour <b>créer un réseau de chaleur</b> sur lequel le CD67 peut raccorder un de ses bâtiments, associé à l'utilisation d'ENR</p> <p>Pousser les acteurs des réseaux de chaleur à augmenter la part d'énergies renouvelables de leur réseau</p>
<p align="center"><b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b></p>	<p><b>Scénarios ENR :</b> Etudes systématiques des différentes solutions de production de chauffage avec des ENR pour tous les projets de renouvellement de chauffage depuis 2017</p> <p><b>Raccordement à des réseaux de chaleur existants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Réalisé avant 2018 : Raccordement de collèges et bâtiments départementaux à des réseaux de chaleur avec chaufferie bois :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collèges Haguenau Foch, Sélestat Mentel, Niederbronn-Les-Bains, Sélestat Beatus Rhenanus, Strasbourg Kléber, Jean Monnet, Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur</li> <li>• Bibliothèque Départementale de Betschdorf</li> </ul> </li> <li>- <i>Réalisé en septembre 2018 : Raccordement de l'Hôtel du Département au réseau de chaleur Strasbourg Elsau (réseau avec 60% minimum d'énergies renouvelables en objectif cible pour fin 2019)</i></li> <li>- Raccordement du Vaisseau et des Archives Départementales au réseau de chaleur Strasbourg Esplanade à l'étude pour 2020-21 (réseau avec 60% d'énergies renouvelables en objectif cible pour fin 2019)</li> </ul> <p><b>Création de nouveaux réseaux de chaleur, études en cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Brumath</b> : chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le collège, l'école et le futur périscolaire / projet engagé avec la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération d'Haguenau</li> </ul>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Illkirch : raccordement du collège Nelson Mandela au futur réseau de géothermie profonde</li> <li>- Bischwiller : boucle d'eau tempérée géothermique pour la cité scolaire, une piscine, le relai culturel, le lycée Goulden, des logements sociaux et une future ZAC</li> <li>- Schirmeck : chaufferie bois mutualisée avec réseau de chaleur pour la cité scolaire, des bâtiments de la commune, de la communauté de commune et un lotissement</li> <li>- Dettwiller : chaufferie bois mutualisée avec réseau de chaleur pour le collège et le gymnase</li> </ul>
<p><b>Porteur de l'action Mission/service</b></p>	<p><b>Scénarios ENR :</b> MESJ / Direction des Politiques Immobilières (DIRPI) / Service Construction (SC) et Service Gestion et Entretien du Patrimoine Immobilier (SGEPI) avec appui de l'Unité Projets Stratégiques (UPS) / Cellule Energie</p> <p><b>Raccordement à des réseaux de chaleur existants :</b> MESJ / DIRPI / UPS / Cellule Energie en lien avec le SGEPI</p> <p><b>Création de nouveaux réseaux de chaleur :</b> Référents MESJ avec appui MESJ / DIRPI / SC et UPS / cellule énergie</p>
<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne : MESJ / DIRPI / Service marché public et comptabilité et les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB) DAJ</p> <p>En externe : Collège Collectivité partenaire Maître d'œuvre Entreprises spécialisées (exploitants réseaux de chaleur, chauffagiste ...)</p>
<p><b>Éléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Budget spécifique par opération Le Département n'est pas nécessairement maître d'ouvrage dans ces opérations. Il peut intervenir avec des financements via les contrats départementaux. La possibilité de recourir également à des financements tels que les fonds s'inscrivant dans le Grand Plan d'Investissement de l'Etat (GPI) est à étudier</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations des bâtiments d'ici 2030

**ACTION 39** : Elaborer un plan de déploiement photovoltaïque sur le patrimoine départemental

<b>Finalités</b>	Favoriser le développement des énergies renouvelables
<b>Actions</b>	Equiper en panneaux solaires photovoltaïques une trentaine de bâtiments départementaux et la majorité des collèges. S'inscrire dans une démarche de labellisation « Département Solaire » (en cours de réflexion actuellement au niveau national)
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	Après étude préalable, définir le périmètre et les critères pour un plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque sur le patrimoine.  Points à étudier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part d'autoconsommation ou de revente sur le réseau (selon rentabilité)</li> <li>- Possibilité d'ouvrir un ou plusieurs sites à de « l'investissement citoyen »</li> </ul> Critères à intégrer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration d'un volet communication, sensibilisation et pédagogie, à destination des collégiens, des usagers des bâtiments, des visiteurs et du grand public</li> <li>- Favoriser le recours à des entreprises et fabricants français ou européens</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	<i>Fin 2018 : analyse du marché et retours d'expériences d'autres collectivités</i>  2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec détermination du potentiel, du périmètre à équiper et des études complémentaires à mener pour définir la stratégie de déploiement</li> <li>- lancement de deux opérations pilotes sur les sites des Archives Départementales et du Vaisseau pour mettre au point la méthodologie de projet</li> <li>- réalisation d'une étude de faisabilité sur l'Hôtel du Département</li> </ul> 2020-2023 : déploiement opérationnel par phases, avec passation de marchés travaux, exploitation, démarches administratives de raccordement et mise en place du suivi de production et des recettes associées
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Direction des Politiques Immobilières (DIRPI) / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie en lien étroit avec le Service Gestion et Entretien du Patrimoine Immobilier

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

<p><b>Acteurs</b></p>	<p>En interne : MESJ / DIRPI / Service Construction + Service marché public et comptabilité Les agents techniques des Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB) Direction des Affaires Juridiques Les chefs d'établissement</p> <p>En externe : Collèges Entreprises spécialisées (bureaux d'étude, installateur) Fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux Assureur Acteurs du domaine de l'investissement citoyen</p>
<p><b>Éléments financiers/ Ressources</b></p>	<p>Budget travaux à déterminer selon le périmètre qui sera retenu</p> <p>Budget estimé pour la mission d'AMO: 80 à 120 000 €HT</p> <p>Point de vigilance face à une forte demande conjointe du Département, de l'Eurométropole et de la Région Grand Est qui pourrait générer des tensions sur ce marché émergent</p>

**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

**OBJECTIF** : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de 40 %  
d'ici 2030 par rapport à 2010

**ACTION 40** : Organiser la surveillance et la mise en place d'actions pour une bonne qualité d'air intérieur dans les collèges en expérimentant des capteurs

<b>Finalités</b>	Favoriser une bonne qualité d'air intérieur dans les bâtiments
<b>Actions</b>	Respecter le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 qui rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges à partir du 1/01/2020.
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<p>Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements, comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement ;</li> <li>- et la mise en œuvre, au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité ;</li> <li>• ou d'une autoévaluation de la qualité de l'air au moyen d'un guide pratique, permettant d'établir un plan d'action pour l'établissement.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'action consiste à définir la stratégie du CD67 pour mettre en place cette surveillance, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation des agents du Département et des collèges à la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur pour l'évaluation des moyens d'aération, et la mise en place de programmes d'actions et de prévention.</li> <li>- La réalisation d'un diagnostic de qualité de l'air intérieur dans quelques collèges</li> <li>- Etudier l'acquisition de systèmes de mesures de qualité d'air intérieur sur quelques collèges tests, en cohérence avec la gestion des données de suivi des consommations d'énergie (Fiche ACTION 7 de l'AXE 1 : Améliorer le suivi des consommations)</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</b>	2019 : formations des agents du Département et des collèges 2020 : mise en application de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges
<b>Porteur de l'action Mission/service</b>	MESJ / Direction des Politiques Immobilières / Unité Projets Stratégiques / Cellule Energie



**AXE 3 : CONCEVOIR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX DU 21<sup>EME</sup> SIECLE,  
SOBRES ET INNOVANTS**

<b>Acteurs</b>	En interne : MESJ / DIRPI et DPES les ATC dans les collèges Les EMB  En externe : Atmo Grand Est Les gestionnaires des collèges Les entreprises de travaux, de maintenance et de fourniture d'équipements et produits nettoyants Les usagers des bâtiments
<b>Eléments financiers/ Ressources</b>	Inscription des actions dans le cadre de la convention 2019 entre le CD67 et Atmo Grand Est  Si besoin de campagnes de mesures complémentaires, un budget dédié devra être alloué.